

Roubaix - Projet de Renouveau Urban
Quartier de l'Alma

Etude d'Impact

BILAN DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
BILAN ET SYNTHÈSE DE LA PROCÉDURE





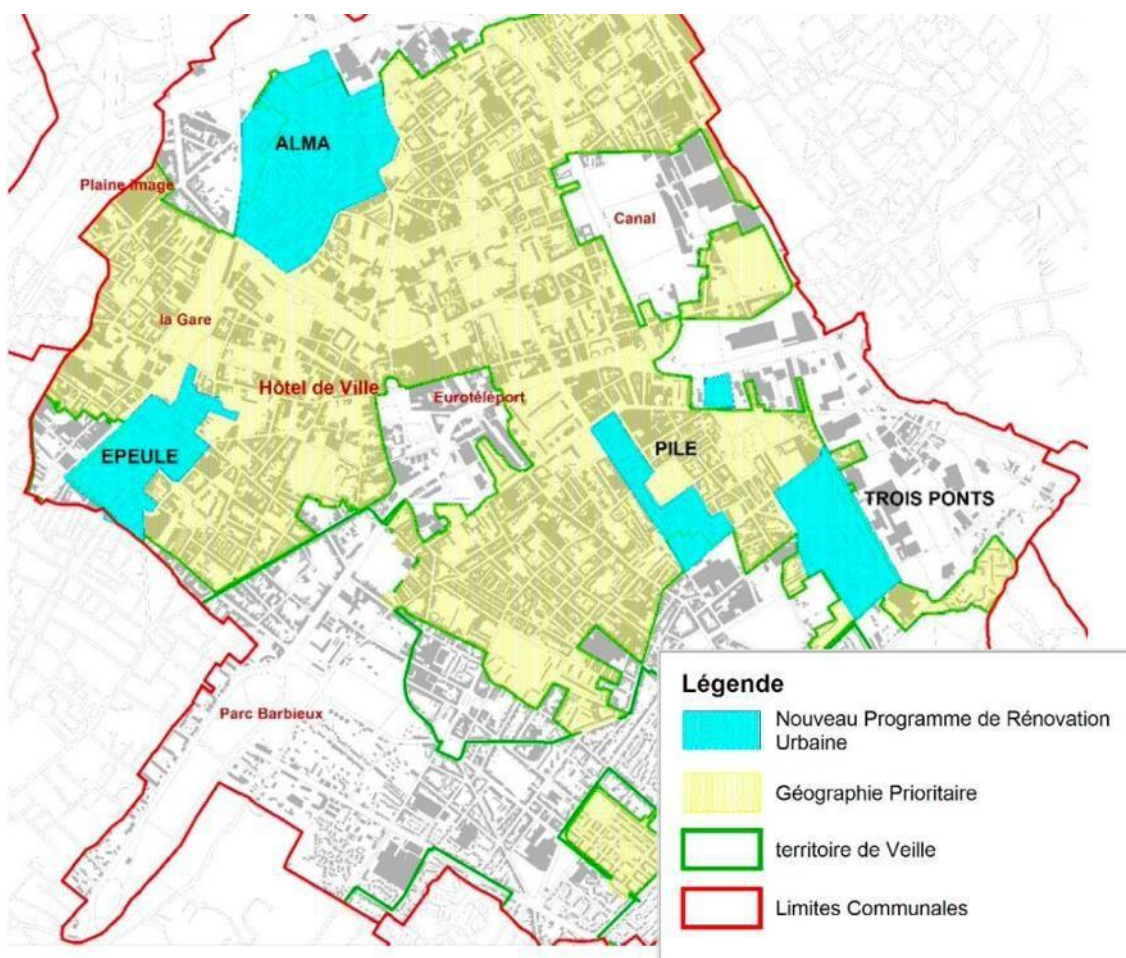
Sommaire

Sommaire.....	2
INTRODUCTION.....	3
1. Objet et justification de l’opération.....	3
2. Description du site et de son environnement.....	4
3. Les objectifs du projet urbain	5
I. Organisation et déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique	6
1. Modalités de publicité et d’information du public	6
2. Modalités de mise à disposition du dossier.....	7
3. Modalités de participation.....	7
II – Bilan de la procédure de participation du public par voie électronique	8
1. Synthèse des observations.....	8
2. Synthèse des propositions	11
Annexes.....	13
Annexe 1 – Affichage de l’avis de PPVE	14
Annexe 2 – Arrêté 23 A 0010, MEL.....	16
Annexe 3 – Communication non règlementaire.....	20
Annexe 5 - Avis Presse 1 et prolongation	24
Annexe 7 - Communication – site de la Ville de Roubaix	26
Annexe 9 Liste exhaustive des contributions	28

INTRODUCTION

1. Objet et justification de l'opération

Dans un objectif de solidarité envers ses territoires les plus fragiles, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et l'ensemble de ses partenaires ont signé le contrat de ville Métropolitain le 15 juillet 2015, afin de mobiliser l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires concernés autour des enjeux de développement social, économique et urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

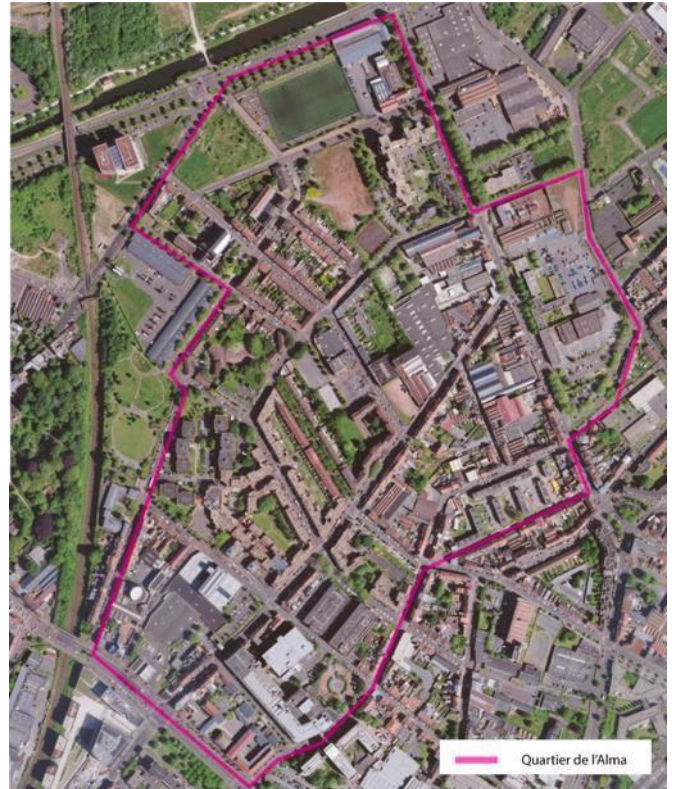


Le secteur du quartier de l'Alma à Roubaix a ainsi été identifié en tant que quartier d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) par l'arrêté en date du 29 avril 2015. Ainsi, en 2017, le quartier de l'Alma entre dans le périmètre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Roubaix. Cette intervention sur le quartier de l'Alma répond à 6 grands enjeux :

- Ouvrir le quartier sur son environnement et le connecter aux aménités environnantes ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Améliorer la lisibilité urbaine et le fonctionnement du quartier ;
- Ouvrir et connecter les grandes entreprises avec le quartier ;
- Générer des initiatives d'aménagement transitoire ;
- Intervenir sur certains îlots d'habitat privé.

2. Description du site et de son environnement

Le quartier de l'Alma est situé au nord de la Ville, entre le quartier du Cul-de-Four, à l'Est et le quartier d'Armentières, à l'Ouest.



Source : cahier des préconisations - UAPS 2020

Source : CCTP Étude d'impact - Géoportail 2018

Le quartier de l'Alma est un ancien site industriel qui, aujourd'hui souffre d'une image négative. Sa dynamique de développement se concentre aujourd'hui autour de la rue de l'Alma qui accueille l'essentiel d'une offre commerciale principalement tournée vers la restauration. Cet axe permet de relier les quartiers Nord de Roubaix et en constitue la principale voie de desserte.

Le parc de logement est assez diversifié. Il est à la fois composé de maisons individuelles (de R+1 à R+2, issues de l'époque industrielle et de l'opération de rénovation urbaine des années 80) et, au Nord du quartier, d'immeubles collectifs (R+3 à R+5).

Le quartier est également pourvu d'équipements et d'espaces publics, dont notamment : un centre social, pôle emploi, un bureau de poste, un marché, une station essence, trois écoles, une université, deux stades de sport, un gymnase et un parc urbain (Le parc Cassel).

Au nord du quartier, le canal de Roubaix et le Parc Cassel, en constituent les atouts paysagers. Malgré la proximité au centre-ville, le quartier fonctionne de manière introvertie. Cet aspect est d'autant plus accentué qu'il ne profite pas des dynamiques métropolitaines contiguës, en particulier celle de la zone de l'union au nord.

3. Les objectifs du projet urbain

Le projet de renouvellement urbain consiste à prendre appui sur les espaces non construits à fort potentiel et à profiter des espaces vacants pour proposer une autre manière d'habiter, de vivre ensemble, dans une ville plus résiliente, durable et écologique.

La mise en œuvre du projet global du NPRU, dans toutes ses dimensions (économique, paysagère, urbaine, patrimoniale...), se fera par le biais de plusieurs opérations publiques et privées d'aménagement urbain.

Le projet comprend :

- La démolition d'environ 480 logements sociaux et privés
- La réhabilitation de 390 logements locatifs sociaux et privés
- 670 relogements
- 101 constructions neuves
- 3 nouveaux équipements publics :
 - o Réhabilitation et extension de l'école Blaise Pascal,
 - o Création d'un équipement socio-sportif destiné à accueillir le pôle jeunesse du centre social ainsi qu'une nouvelle salle de sport adossée aux équipements sportifs d'extérieurs
 - o Création du siège du centre social par la restructuration de l'ancienne maison de l'initiative et de l'emploi
- La réalisation et la requalification d'espaces publics
- Les interventions sur les espaces publics du quartier visent à réaliser :
 - o L'aménagement d'une place en cœur de quartier
 - o Le réaménagement et la restructuration de l'actuelle place de la Grand-Mère
 - o La requalification de certaines voiries : tronçons Cassel/Anges/Guinguette, rue Jacquart, rue de Fontenoy, tronçon Stephenson/Archimède depuis la rue de Cassel jusqu'à la rue de Blanchemaille, la rue Frasez depuis la rue Jacquart jusqu'à la rue de l'Alma, la rue de France depuis le Boulevard des bâtisseurs jusqu'à la rue de l'Alma, rue de la Lys
 - o Une voirie nouvelle entre les deux parkings Blanchemaille et faisant le lien entre les rues Fontenoy et Archimède
 - o L'aménagement transitoire des espaces vacants
- En termes de programmes en construction neuve, la création d'environ 8 381 m² de SDP, équivalents en l'état du projet, à environ 101 logements ainsi que la création de cellules commerciales au droit de la future centralité.
 - En termes de programmes d'équipements de proximité en superstructure, il s'agira de réaliser :
 - o Un équipement sportif et d'implanter le pôle jeunesse du centre social, adossés à des équipements sportifs d'extérieurs
 - o L'aménagement de l'actuel site Wagon/grenier à sel afin d'y développer la Maison de l'Autonomie et des Initiatives Locales

I. Organisation et déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique

Conformément à l'article L123-2 et à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le dossier d'étude d'impact, ainsi que le bilan de concertation, accompagnés de l'avis de l'autorité environnementale et des communes et groupements intéressés doivent être mis à disposition du public, pour une durée d'au minimum trente jours d'une part sous forme électronique, d'autre part au format papier au siège de l'autorité compétente conformément à l'article R123-46-1 du même Code.

Conformément à la délibération n°22 C 0188 du 24 juin 2022, les modalités figurant ci-dessous ont été mises en œuvre :

- Du 16 janvier au 10 mars 2023
- du 10 avril au 14 mai 2023.

Ces deux mises à dispositions s'expliquent par un dysfonctionnement informatique lors de la première PPVE et qui a nécessité de remettre en œuvre une nouvelle procédure.

1. Modalités de publicité et d'information du public

- Affichage sur site, rue de l'Alma à Roubaix d'un avis du 13 janvier au 10 mars 2023, puis du 4 avril au 14 mai 2023, sur panneau légal de la mairie (**annexe n°1**) ;
- Communication du projet sur le site internet de la MEL dès le 16 janvier 2023, notamment via l'avis (**annexe n°3**) ;
- Avis presse dans le journal La Voix du Nord en date du 16 janvier 2023 (**annexe n°5**) ;
- Communication extra réglementaire du projet sur le site internet de la mairie de Roubaix (**annexe n°7**) ;
- Mise à disposition des documents à la MEL et en mairie de Roubaix du 16 janvier au 10 mars 2023 puis du 10 avril au 14 mai (**annexe n°2**) ;
- Modification de l'affichage sur site, rue de l'Alma à Roubaix d'un avis du 10 mars 2023 puis du 10 avril au 14 mai, sur panneau légal de la mairie (**annexe n°1**) ;
- Modification des dates de mise à disposition sur le site internet de la MEL dès le 4 mars 2023, notamment via l'avis (**annexe n°5**) ;
- Avis presse modificatif dans le journal La Voix du Nord en date 4 mars 2023 (**annexe n°5**) ;
- Mise à disposition des documents à la MEL et en mairie de Roubaix du 16 janvier au 10 mars 2023 puis du 10 avril au 14 mai 2023 (**annexe n°2**) ;
- Affichage sur site, rue de l'Alma à Roubaix d'un arrêté et de l'avis, sur panneau légal de la mairie (**annexes n°2 et 1**) ;
- Communication du projet sur le site internet de la MEL dès le 3 avril 2023, (**annexe n°3**) ;
- Avis presse dans le journal La Voix du Nord en date du 4 mars 2023 (**annexe n°6**) ;
- Communication extra réglementaire du projet sur le site internet de la mairie de Roubaix (**annexe n°7**) ;
- Mise à disposition des documents à la MEL et en mairie de Roubaix du 10 avril au 14 mai 2023 (**annexe n°2**) ;

2. Modalités de mise à disposition du dossier

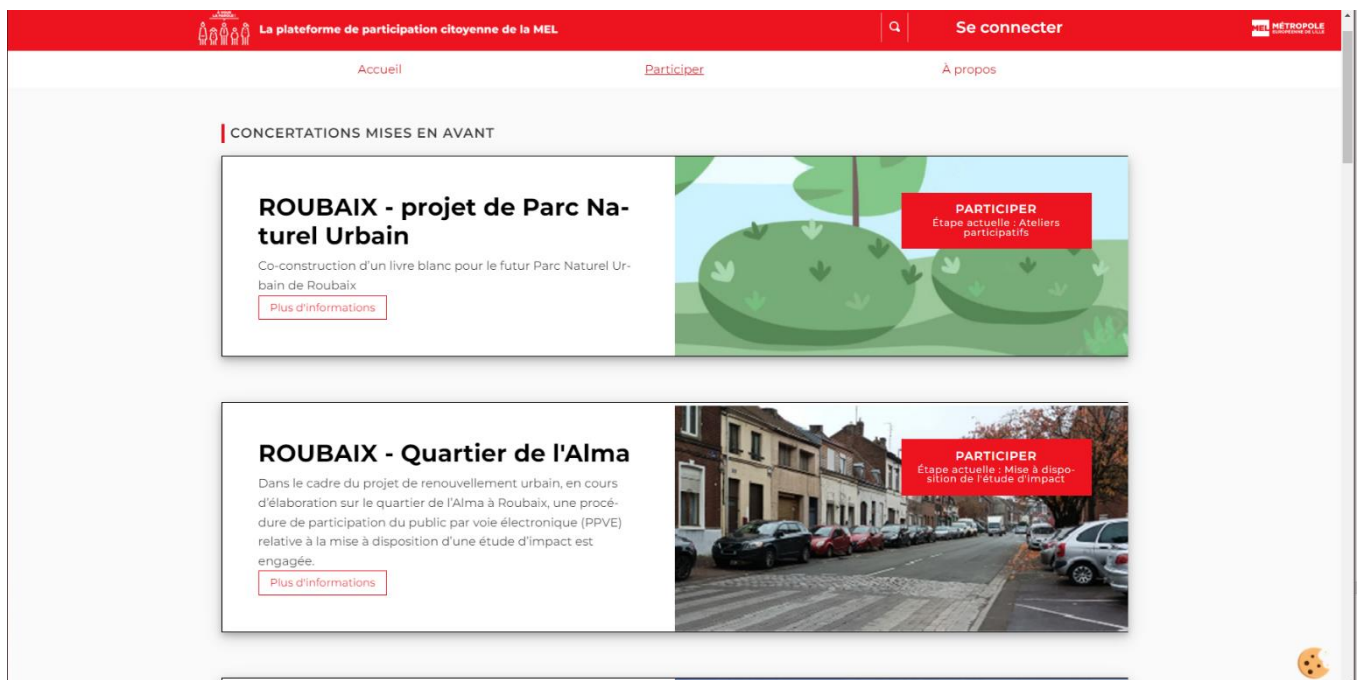
Composition du dossier :

- Affiche
- Arrêté 23 A 0010
- Bilan de concertation
- Avis délibéré de la MRAE
- Délibération 22 C 0188
- Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale (Janvier 2022)
- Délibération municipal 2022 D 339 du 15 décembre 2022
- Étude d'impact : Volet 1 - Projet à l'état initial
- Étude d'impact : Volet 2 - Impacts et Mesures
- Étude d'impact : Volet 3 - Méthodes et annexes
- Étude d'impact : Volet 4 - Résumé non technique de l'étude d'impact

Ce dossier a été mis à disposition du public de la manière suivante par voie électronique sur le site <https://participation.lillemetropole.fr>

3. Modalités de participation

Le public a été amené à contribuer sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://participation.lillemetropole.fr>



The screenshot shows the 'La plateforme de participation citoyenne de la MEL' website. The header is red with the MEL logo and navigation links: 'Accueil', 'Participer', and 'À propos'. A search icon and 'Se connecter' link are also present. The main content area is titled 'CONCERTATIONS MISES EN AVANT' and features two project cards. The first card is for 'ROUBAIX - projet de Parc Naturel Urbain', with a description: 'Co-construction d'un livre blanc pour le futur Parc Naturel Urbain de Roubaix' and a 'Plus d'informations' button. The second card is for 'ROUBAIX - Quartier de l'Alma', with a description: 'Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, en cours d'élaboration sur le quartier de l'Alma à Roubaix, une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) relative à la mise à disposition d'une étude d'impact est engagée.' and a 'Plus d'informations' button. Both cards include a 'PARTICIPER' button with the current stage: 'Étape actuelle : Ateliers participatifs' for the first and 'Étape actuelle : Mise à disposition de l'étude d'impact' for the second. The website footer includes a small cookie icon.

II – Bilan de la procédure de participation du public par voie électronique

Conformément à l'article L 123-19-1 du Code de l'Environnement, au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, des observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

1. Synthèse des observations

Les principales observations apportées par le public ont porté sur les thèmes de l'opposition au programme de démolitions et son corollaire, la réhabilitation de l'existant. Ces deux thèmes représentent ensemble plus du tiers des observations, soit 38%. L'absence estimée du manque de concertation constitue un autre sujet soulevé fréquemment dans les remarques du public, il représente en effet 30% des remarques.

Thématiques abordées	Nombre de contributions concernées	Part dans l'ensemble
Soutenabilité financière et opportunité économique	2	2%
Entretien	9	8%
Défaut de concertation et d'information	35	30%
Parcours résidentiel et relogement	1	1%
Insuffisance du parc de logements locatifs sociaux	5	4%
Préservation du patrimoine architectural	11	9%
Opposition au programme de démolition	26	22%
Réhabilitation	19	16%
Écologie	6	5%
Proposition projet urbain	3	3%
Total	117	100%

Les contributions portées par les participants peuvent être synthétisées comme suit :

Thèmes abordés	Synthèse des observations du public	Nombre de contributions
Soutenabilité financière et opportunité économique	Au regard du programme de démolitions et du contexte actuel de hausse des coûts de matériaux, les opérations de renouvellement urbain seraient financièrement insoutenables. Il conviendrait, de ce fait, de s'appuyer sur l'opportunité qu'il représente afin d'éviter de limiter ses bénéfices aux seuls constructeurs.	2
Défaut d'entretien du parc locatif social	Les bailleurs ont négligé l'entretien de leur patrimoine et un engagement rapide des travaux est demandé (courant 2023). Des carences et dysfonctionnement sont soulignés en terme de distribution d'eau chaude, de chauffage, d'isolation, d'équipements de sécurité et d'humidité.	9
Défaut concertation de et d'information	Le process d'élaboration de ce projet présente un défaut de consultation des habitants et de compréhension de leur quotidien. La réunion publique organisée en visioconférence ne peut être considérée comme une réelle phase de concertation. Ce, d'autant plus que les avis s'opposant au projet n'ont pas été pris en compte et que l'accès à l'outil informatique fait défaut à certains habitants et a présenté des dysfonctionnements. Conformément à l'art 1.3 du RGA la consultation aurait dû être menée à chaque étape du projet. Aussi, il est demandé l'engagement de nouveaux échanges dans un cadre rassemblant l'ensemble des instances de représentations des habitants. A cette occasion, une explication de la stratégie développement urbain et des critères de sélection des démolitions sera à apporter.	36
Parcours résidentiel et relogement	Un meilleur suivi des parcours résidentiels impliquerait une meilleure représentation des habitants dans les instances de pilotage, une information de suivi des relogements et l'établissement d'une stratégie partagée de gestion urbaine. Dans ce contexte l'accession à la propriété pourrait être favorisée et le niveau de loyer mieux maîtrisé. Le suivi des relogements doit veiller à éviter les relogements sous contrainte et la prise en charge des frais de déménagement.	2
Insuffisance du parc de logements locatifs sociaux	En période de pénurie de logements sociaux les opérations de diversification contribuent à la diminution du parc et à la hausse des coûts de l'immobilier. Ceci pénalisera les habitants actuels, et modifiera les parcours résidentiels, ce qui n'a pas été pris en compte par l'étude d'impact.	5
Préservation du patrimoine architectural	L'architecture de ce quartier symbolise les luttes urbaines et constitue un patrimoine spécifique reconnu qu'il convient de préserver et protéger.	11
Opposition au programme de démolition	Le programme de démolition annoncé tardivement doit être réétudié. Justifié par le manque d'entretien et sans argumentaire suffisant, il conviendrait de mettre en place un moratoire et de modifier le projet.	27
Réhabilitation	L'architecture spécifique du quartier et le bilan carbone d'une opération de démolition militeraient pour favoriser la réhabilitation de l'existant. Cela permettrait une diversification de la population et un	20

	embellissement des espaces publics.	
Écologie	Le projet ne prend pas en compte les enjeux environnementaux concernant le bilan carbone de l'opération, la gestion des déchets de chantier, l'aménagement d'ilots de fraîcheur et les secteurs de nidification.	7
Proposition liée au projet urbain	Le projet urbain présenté repose sur un diagnostic commercial erroné. Il conviendrait de l'enrichir d'un développement des espaces verts précisant les essences végétales utilisées et d'une stratégie de gestion des espaces vacants. En matière de mobilité la réouverture des parcs de stationnements et un schéma des mobilités douces vont être mis à l'étude.	3

2. Synthèse des propositions

Thèmes abordés	Synthèse des propositions du public	Nombre de contributions
Soutenabilité financière et opportunité économique	Mettre en place des opérations d'insertion professionnelle s'appuyant sur les chantiers découlant de la mise en œuvre du projet	2
Défaut d'entretien du parc locatif social	Engager rapidement des travaux d'entretien des logements existants (courant 2023). Veiller notamment prendre en charge les dysfonctionnements en terme de distribution d'eau chaude, de chauffage, d'isolation, d'équipements de sécurité et d'humidité.	9
Défaut de concertation et d'information	Prendre en compte des avis s'opposant au projet Consulter le public à chaque étape du projet conformément à l'art 1.3 du RGA. Engager de nouveaux échanges dans un cadre rassemblant l'ensemble des instances de représentations des habitants. Veiller à développer une explication de la stratégie développement urbain Veiller à apporter des justifications sur les critères de sélection des démolitions.	36
Parcours résidentiel et relogement	Assurer un meilleur suivi des parcours résidentiels par la mise en place d'une meilleure représentation des habitants dans les instances de pilotage Produire une information de suivi des relogements Définir une stratégie partagée de gestion urbaine. Favoriser l'accession à la propriété Maitriser le niveau des loyers. Assurer la prise en charge des frais de déménagement par les bailleurs.	2
Insuffisance du parc de logements locatifs sociaux	Mesurer, dans le cadre de l'étude d'impact, les effets du projet sur les parcours résidentiels des habitants actuels	5
Préservation du patrimoine architectural	Préserver L'architecture actuelle du quartier Mettre en place un dispositif de protection du patrimoine	11
Opposition au programme de démolition	Revoir le programme de démolition Mettre en place un moratoire Modifier le projet.	27
Réhabilitation	Réhabiliter l'ensemble du parc locatif social existant. Embellir les espaces publics par des plantations nouvelles.	20
Écologie	Étudier le bilan carbone de l'opération, Apporter des éclairages sur la gestion des déchets de chantier Veiller à l'aménagement d'ilots de fraîcheur Préserver les secteurs de nidification.	7
Proposition liée au projet urbain	Enrichir le projet d'un développement des espaces verts Préciser les essences végétales utilisées	3

	Mettre en place une stratégie de gestion des espaces vacants. Réouvrir les parcs de stationnements souterrains Mettre en place un schéma des mobilités douces	
--	---	--

Annexes

Annexe 1 – Affichage de l’avis de PPVE	14
Annexe 2 – Arrêté 23 A 0010, MEL	16
Annexe 3 – Communication non règlementaire	20
Annexe 4 - Plateforme de participation citoyenne, MEL.....	22
Annexe 5 - Avis Presse 1 et prolongation	24
Annexe 6 – Avis presse 2.....	25
Annexe 7 - Communication – site de la Ville de Roubaix	26
Annexe 8 Panneau d’Affichage - Janvier 2023.....	27
Annexe 9 Liste exhaustive des contributions	28

Annexe 1 – Affichage de l’avis de PPVE



PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

MISE A DISPOSITION DE L’ETUDE D’IMPACT NPRU - QUARTIER DE L’ALMA A ROUBAIX

Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a prescrit une procédure de participation du public par voie électronique portant sur la mise à disposition de l'étude d'impact sur le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) du quartier de l'Alma à Roubaix.

LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE AURA LIEU DU 30 JANVIER AU 3 MARS 2023 INCLUS.

L'étude d'impact, l'avis rendu par l'autorité environnementale et la réponse de la MEL à cet avis seront mis à disposition du public, en application des articles L. 122-1 et L. 123-19 et suivants du Code de l'Environnement.

Le dossier sera consultable sur le site de la MEL (<https://participation.metropole.fr/processes/ppveroubaixalma>) **du lundi 16 janvier au vendredi 3 mars 2023 inclus,**

Un registre destiné à recevoir les observations du public sera également mis en ligne sur le site de la MEL (<https://participation.metropole.fr/processes/ppveroubaixalma>). Chacun pourra s'y exprimer **du 30 janvier jusqu'au 3 mars 2023 inclus.**

Pour toute question liée à l'accomplissement de cette procédure, la direction Accompagnement Juridique en aménagement des territoires est à votre disposition au **06.22.81.27.29.**

Au terme de la participation, le conseil métropolitain sera appelé à statuer sur les conditions de la poursuite du projet. La synthèse des observations et propositions recueillies sera mise en ligne accompagnée des motifs de la décision, dans les conditions prévues à l'article L.123-19-1 du Code de l'Environnement.





PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT NPRU - QUARTIER DE L'ALMA A ROUBAIX

Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a prescrit une procédure de participation du public par voie électronique portant sur la mise à disposition de l'étude d'impact sur le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) du quartier de l'Alma à Roubaix.

LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE AURA LIEU DU 10 AVRIL AU 14 MAI 2023 INCLUS.

L'étude d'impact, l'avis rendu par l'autorité environnementale, la réponse de la MEL à cet avis et le bilan de concertation seront mis à disposition du public, en application des articles L. 122-1 et L. 123-19 et suivants du Code de l'Environnement.

Un registre destiné à recevoir les observations du public sera mis en ligne sur le site de la MEL (<https://participation.lillemetropole.fr/processes/ppveroubaixalma>). Chacun pourra s'y exprimer du 10 avril jusqu'au 14 mai 2023 inclus.

Pour toute question liée à l'accomplissement de cette procédure, la direction Accompagnement Juridique en aménagement des territoires est à votre disposition au 06.22.81.27.29.

Au terme de la participation, le conseil métropolitain sera appelé à statuer sur les conditions de la poursuite du projet. La synthèse des observations et propositions recueillies sera mise en ligne accompagnée des motifs de la décision, dans les conditions prévues à l'article L 123-19-1 du Code de l'Environnement. Il est précisé que les contributions issues de la PPVE qui s'est tenue du 30 janvier au 10 mars dernier seront intégrées à la présente procédure.



Annexe 2 – Arrêté 23 A 0010, MEL



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20230113-lmc10000097252-AR
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 13/01/2023
Retour préfecture le 13/01/2023
Publié le 13/01/2023

23-A-0010

Arrêté du Président de la Métropole européenne de Lille

ROUBAIX -

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN - QUARTIER DE L'ALMA - PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE - MISE A DISPOSITION D'UNE ETUDE D'IMPACT

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0465 du 20 décembre 2022 portant délégation de fonctions aux membres du l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0467 du 20 décembre 2022 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L. 122-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-19, L. 123-19-1 et R.123-46-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'avis rendu par la MRAE le 6 décembre 2022 ;

Vu la réponse de la MEL à l'avis de la MRAE ;

Vu les pièces soumises à la procédure de participation du public par voie électronique ;

23-A-0010



Arrêté
Du Président

ARRÊTE

Article 1. Participation du public par voie électronique : objet et caractéristiques principales.

Il est prescrit sur la commune de Roubaix, une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE), relative à la mise à disposition d'une étude d'impact sur le projet de nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) sur le quartier de l'Alma à Roubaix.

Article 2. Durée de la procédure de participation du public par voie électronique et mise à disposition du dossier.

Cette PPVE se déroulera du 30 janvier au 3 mars 2023 inclus pour une durée de 35 jours.

Pendant cette période, les pièces constitutives du dossier seront déposées au siège de la Métropole Européenne de Lille afin de pouvoir être consultées par le public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Chacun pourra consulter les pièces du dossier, déposer ses observations ou questions sous forme dématérialisée sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://participation.metropole.fr/processes/ppveroubaixalma>.

Un poste informatique ouvert au Public sera accessible au siège de la Métropole Européenne de Lille (2 Boulevard des Cités Unies à Lille), aux heures d'ouverture habituels des bureaux.

Article 3. Publicité de la procédure de participation du public par voie électronique

1. Un avis au public faisant connaître l'ouverture de cette PPVE sera publié en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de ladite procédure dans la rubrique annonces légales des journaux "La Voix du Nord" et "Nord-Eclair" ;

2. Cet avis sera en outre affiché au moins quinze jours à l'avance et durant toute la procédure au tableau d'affichage habituel de la mairie de Roubaix et au siège de la MEL (2 Boulevard des Cités Unies à Lille);

3. Une affiche, minimum au format A2, sera apposée sur les lieux prévus pour la réalisation du projet ;

4. Un avis sera publié sur le site internet de la MEL, quinze jours avant et durant toute la période de la procédure;



Arrêté
Du Président

5. L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté par un certificat dûment daté et signé par Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille.

Conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement, les dépenses relatives à l'organisation matérielle de cette participation sont à la charge du maître d'ouvrage.

Article 4. Clôture de la procédure de participation du public par voie électronique

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend public, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Article 5. Pièces mises à disposition dans le cadre de la procédure de participation du public par voie électronique :

Sont mis à disposition du public :

- le présent arrêté ;
- l'avis annonçant l'ouverture de la procédure ;
- l'étude d'impact ;
- l'avis de la MRAE ;
- la réponse à la MRAE ;

Article 6. Identification de la personne responsable du projet ou de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Métropole Européenne de Lille – Direction urbanisme aménagement et ville – Service politique de la ville – Kameny TCHIEMEISSON – 03 20 21 22 23

Article 7. Décision pouvant être adoptée à l'issue de la procédure de participation par voie électronique

À l'issue de la procédure, le Conseil Métropolitain sera appelé à statuer sur les conditions de la poursuite du projet.

Article 8. Affichage et diffusion de l'arrêté

Le présent arrêté est affiché sur le panneau d'affichage de la commune de Roubaix et mis en ligne sur le site de la MEL à l'adresse suivante : <https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/institution/politique-de-la-mel/conseil-metropolitain/la-publicite-des-actes-de-la>

23-A-0010



Arrêté
Du Président

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution, chacun en ce qui le concerne :

- à titre d'exécution : à Monsieur le Maire de Roubaix;
- à titre de notification : à Monsieur le Préfet.

Article 9. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 10. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Vice-président délégué
Le 13/01/2023
Alain BERNARD  

Annexe 3 – Communication non réglementaire

The screenshot displays the website interface for the MEL citizen participation platform. At the top, a red navigation bar contains the text "La plateforme de participation citoyenne de la MEL" on the left, a search icon and "Se connecter" in the center, and the MEL logo on the right. Below the navigation bar, there are three menu items: "Accueil", "Participer" (which is highlighted), and "À propos".

The main content area is titled "CONCERTATIONS MISES EN AVANT" and features two project cards:

- ROUBAIX - projet de Parc Naturel Urbain**
Co-construction d'un livre blanc pour le futur Parc Naturel Urbain de Roubaix
[Plus d'informations](#)
- ROUBAIX - Quartier de l'Alma**
Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, en cours d'élaboration sur le quartier de l'Alma à Roubaix, une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) relative à la mise à disposition d'une étude d'impact est engagée.
[Plus d'informations](#)

Each card includes a "PARTICIPER" button with a sub-label: "Étape actuelle : Ateliers participatifs" for the first card and "Étape actuelle : Mise à disposition de l'étude d'impact" for the second. The first card has a green tree illustration, and the second has a photograph of a street in Roubaix. A small cookie icon is visible in the bottom right corner of the page.

<https://participation.lillemetropole.fr>

Annexe 4 - Plateforme de participation citoyenne, MEL

La plateforme de participation citoyenne de la MEL

[Se connecter](#)

[Accueil](#)
[Participer](#)
[À propos](#)

ROUBAIX - Quartier de l'Alma

Procédure de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE)

ÉTAPE 1 SUR 1

Mise à disposition de l'étude d'impact

30/01/2023 - 03/03/2023

[Voir les étapes](#)

[PRÉSENTATION](#)
[QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE D'IMPACT ?](#)
[DONNEZ VOTRE AVIS](#)

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, en cours d'élaboration sur le quartier de l'Alma à Roubaix, une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) relative à la mise à disposition d'une étude d'impact est engagée.

Cette PPVE se tiendra du **30 janvier au 3 mars 2023 inclus**.

DOCUMENTS À CONSULTER

Affiche pdf 234 ko Affiche 🔗	
Arrêté 23 A 0010 pdf 325 ko Arrêté 23 A 0010 🔗	
Bilan de concertation pdf 3,15 Mo Bilan de concertation 🔗	

▲ 2	Suivre
OBJECTIFS Faites nous part de vos remarques	
PARTICIPANTS Tout métropolitain	
ESPACE D'ORGANISATION Commune de Roubaix	
ORGANISATEUR Direction urbanisme aménagement et ville / Politique de la ville	
DATE DE DÉBUT 30 janvier 2023	

<https://participation.lillemetropole.fr/processus/>

Cette PPVE se tiendra du **30 janvier au 3 mars 2023 inclus**.

DOCUMENTS À CONSULTER

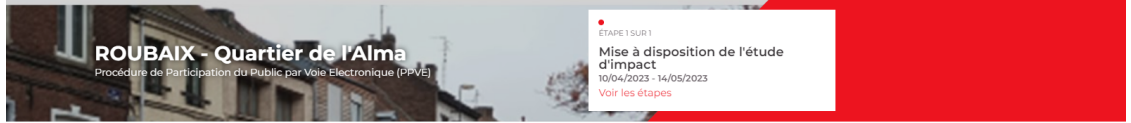
Affiche pdf 234 ko Affiche 🔗	
Arrêté 23 A 0010 pdf 325 ko Arrêté 23 A 0010 🔗	
Bilan de concertation pdf 3,15 Mo Bilan de concertation 🔗	
Avis délibéré de la MRAE pdf 726 ko Avis délibéré de la MRAE 🔗	
Délibération 22 C 0188 pdf 317 ko Délibération 22 C 0188 du Conseil du 24 juin 2022 🔗	
Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale (Janvier 2022) pdf 2,26 Mo Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale (Janvier 2022) 🔗	
Délibération municipal 2022 D 339 du 15 décembre 2022 pdf 3,53 Mo Délibération municipal 2022 D 339 du 15 décembre 2022 🔗	
Etude d'impact : Volet 1 - Projet à l'état initial pdf 4,1 Mo Etude d'impact : Volet 1 - Projet à l'état initial 🔗	
Etude d'impact : Volet 2 - Impacts et Mesures pdf 16 Mo Etude d'impact : Volet 2 - Impacts et Mesures 🔗	
Etude d'impact : Volet 3 - Méthodes et annexes pdf 45,5 Mo Etude d'impact : Volet 3 - Méthodes et annexes 🔗	
Etude d'impact : Volet 4 - Résumé non technique de l'étude d'impact pdf 6,76 Mo Etude d'impact : Volet 4 - Résumé non technique de l'étude d'impact 🔗	

OBJECTIFS Faites nous part de vos remarques
PARTICIPANTS Tout métropolitain
ESPACE D'ORGANISATION Commune de Roubaix
ORGANISATEUR Direction urbanisme aménagement et ville / Politique de la ville
DATE DE DÉBUT 30 janvier 2023
DATE DE FIN 3 mars 2023

Référence : mel-PART-2022-12-133

Partager

Intégrer



ROUBAIX - Quartier de l'Alma

Procédure de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE)

ETAPE 1 SUR 1

Mise à disposition de l'étude d'impact

10/04/2023 - 14/05/2023

[Voir les étapes](#)

[PRÉSENTATION](#) [QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE D'IMPACT ?](#)

Consultez le dossier et déposez vos contributions sur le registre numérique ↗

Les contributions issues de la précédente participation par voie électronique (PPVE) seront traitées dans le cadre de la présente procédure.

▲/▼	Suivre
-----	--------

OBJECTIFS
Faites nous part de vos remarques
PARTICIPANTS
Tout métropolitain
ESPACE D'ORGANISATION
Commune de Roubaix
ORGANISATEUR
Direction urbanisme aménagement et ville / Politique de la ville
DATE DE DÉBUT
10 avril 2023
DATE DE FIN
14 mai 2023





Annexe 5 - Avis Presse 1 et prolongation



Secrétariat Général
Accompagnement juridique en aménagement des territoires
03.20.21.80.46

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

ROUBAIX

MISE À DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT NPRU QUARTIER DE L'ALMA

Le Président de la METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE porte à la connaissance du Public la mise à disposition de l'étude d'impact relative au projet NPRU du quartier de l'Alma à Roubaix.

L'étude d'impact, l'avis rendu par l'autorité environnementale et la réponse de la MEL à cet avis seront mis à disposition du public, en application des articles L. 122-1 et L. 123-19 et suivants du Code de l'Environnement.

- > Le dossier sera consultable sur le site de la MEL (<https://participation.metropole.fr/processes/ppveroubaixalma>) du lundi 16 janvier au vendredi 3 mars 2023 inclus.
- > Un registre destiné à recevoir les observations du public sera également mis en ligne sur le site de la MEL (<https://participation.metropole.fr/processes/ppveroubaixalma>). Chacun pourra s'y exprimer du 30 janvier jusqu'au 3 mars 2023 inclus.
- > Pour toute question liée à l'accomplissement de cette procédure, la direction Accompagnement Juridique en aménagement des territoires est à votre disposition au 06.22.81.27.29.

Au terme de la participation, le conseil métropolitain sera appelé à statuer sur les conditions de la poursuite du projet. La synthèse des observations et propositions recueillies sera mise en ligne accompagnée des motifs de la décision, dans les conditions prévues à l'article L 123-19-1 du Code de l'Environnement.



Attestation de parution Commande n° 10669766 Date de parution 04/03/2023



Secrétariat Général
Accompagnement juridique en aménagement des territoires
06.22.81.27.29

ROUBAIX

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE PROLONGATION DE LA MISE À DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT NPRU QUARTIER DE L'ALMA

Le public est informé que la procédure de participation du public par voie électronique portant sur la mise à disposition de l'étude d'impact sur le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) du quartier de l'Alma à Roubaix est prolongée de 7 jours.

CELLE-CI AURA DONC LIEU DU 30 JANVIER AU 10 MARS 2023 INCLUS.
Le dossier et le registre permettant le dépôt de contributions est accessible à l'adresse <https://participation.lillemetropole.fr/processes/ppveroubaixalma>.



Annexe 6 – Avis presse 2



Secrétariat Général
Accompagnement juridique en aménagement des territoires
03 20 21 60 46

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE ROUBAIX MISE À DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT NPRU QUARTIER DE L'ALMA

Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a prescrit une procédure de participation du public par voie électronique portant sur la mise à disposition de l'étude d'impact sur le Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPRU) du quartier de l'Alma à Roubaix.

LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE AURA LIEU DU 10 AVRIL AU 14 MAI 2023 INCLUS.

L'étude d'impact, l'avis rendu par l'autorité environnementale, la réponse de la MEL à cet avis et le bilan de concertation seront mis à disposition du public, en application des articles L. 122-1 et L. 123-19 et suivants du Code de l'Environnement.

Un registre destiné à recevoir les observations du public sera mis en ligne sur le site de la MEL (<https://participation.lilemetropole.fr/processus/ppveroubaixelma>). Chacun pourra s'y exprimer du 10 avril jusqu'au 14 mai 2023 inclus.

Pour toute question liée à l'accomplissement de cette procédure, la direction Accompagnement Juridique en aménagement des territoires est à votre disposition au 06 22 81 27 29.

Au terme de la participation, le conseil métropolitain sera appelé à statuer sur les conditions de la poursuite du projet. La synthèse des observations et propositions recueillies sera mise en ligne accompagnée des motifs de la décision, dans les conditions prévues à l'article L. 123-18-1 du Code de l'Environnement. Il est précisé que les contributions issues de la PFVE qui s'est tenue du 30 janvier au 10 mars dernier seront intégrées à la présente procédure.



Annexe 7 - Communication – site de la Ville de Roubaix



The screenshot shows a web browser window with the URL renovationurbainroubaix.fr/quartiers/alma/lavancee-du-projet-alma. The page header includes the logo for 'Renouveau urbain Roubaix' and a navigation menu with items: 'Projet urbain', 'Mon quartier se transforme', 'Relogement', 'Petites histoires de quartier', 'Actualités', and a 'Contact' button. The main content area features a banner with the word 'Alma' in a green box and the title 'L'avancée du projet' in pink. Below the banner, a paragraph states: 'La transformation du quartier de l'Alma est un projet inscrit sur le long terme. Certains sites feront l'objet d'aménagements transitoires avant de les inscrire dans leur fonction finale. Les habitants seront concertés sur leurs attentes de ces aménagements transitoires.' There are two buttons: 'En savoir plus' and 'Découvrir notre carte interactive →'. Below this is the section 'Procédure de participation' with the text 'Mise à disposition de l'étude d'impact NPNRU – Quartier de l'Alma à Roubaix' and a 'Voir le document' button.

Annexe 8 Panneau d’Affichage - Janvier 2023





Annexe 9 Liste exhaustive des contributions

Contribution 1 du 31/01/23 : Honteux et inadmissible.

Bonsoir,

Ce projet n'est pas pour les habitants. Que ce soit la MEL, ANRU ou la municipalité leur seul but est de détruire ce quartier historique.

C'est inadmissible, ce projet n'a pas été fait avec les habitants et lors des réunions de concertation c'était plutôt des réunions d'informations.

Trop de démolition pour peu de construction ... ce quartier ne lâchera rien et se battra jusqu'au bout.

Vous pensez seulement à vos intérêts.

Les habitants ne sont pas que des numéros de porte ! Ce sont des familles avant tout et des êtres humains.

Une réelle concertation avec les habitants pour bâtir un projet commun serait plus raisonnable.

Je suis contre ce projet pour ma part.

Contribution 2 du 01/02/23 : Manque de respect et hors la loi

Bonjour

Moi habitante du quartier souhaite donner mon avis suite à mon analyse, car je fais état de plusieurs manquements.

1-La concertation dans votre projet est réduit au néant malheureusement votre mise en place enfreint les articles 1.3 du règlement général de l'ANRU du code de l'urbanisme, qui prévoient respectivement d'associer « à toutes les étapes, dans une dynamique de co-construction » les habitants et usagers du quartier en soutenant un « dialogue participatif » et en reconnaissant la « maîtrise d'usage des habitants. » et l'article L.103-2 qui prévoit d'associer « pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées » dans le cadre de projets de renouvellement urbain.

En effet, la concertation a consisté en la mise à disposition d'un dossier de présentation du projet sur la plateforme électronique citoyenne de la MEL et l'organisation d'une seule et unique réunions en visioconférence.

Faisant état de la fracture numérique des habitants de ce quartier, cet outil est donc inapproprié.

Si je suis consciente des conséquences de la délibération 20 C 0453, votée par le Conseil métropolitain le 18 décembre 23 et autorisant les municipalités et la MEL à réaliser des réunions de concertation en visioconférence, on ne peut pas utiliser cette décision, exceptionnelle et temporaire, pour empêcher la concertation et la co-construction d'un projet de démolition de près de 500 logements dans un quartier.

pas de maison du projet alors que les premiers permis de démolir sont affichés sachant qu'il reste des habitants dans ces bâtiments qui ne souhaitent pas partir quel manque de respect et de finesse de votre part au passage vous nous ferez pas avaler votre petite camionnette mobile qui est censée faire le tour des 4 quartiers concernés

2-L'histoire de ce quartier, vous n'êtes pas sans savoir que l'alma gare est un quartier historique pour sa lutte urbaine des années 80 et son architecture à l'heure ou des appartements de béton fleurissent sans aucune inspiration architecturale vous souhaite démolir l'une des plus belles créations d'architectes, des coursives au bloc avec grande courée pour garder ce côté familial, des jardin en commun pour les familles tous les 20 mètres au bâtiment 3F à tête d'animaux ce quartier est magnifique.

Votre projet est donc une aberration au point de vue de l'urbanisme ainsi que de l'histoire.



3-À l'heure où le sujet de l'écologie est l'un des plus importants de notre planète, vous n'avez même pas été en capacité de le prendre en compte, les empreintes carbone d'un tel projet il sont 5 fois plus élevée que celle d'une réhabilitation.

4-J'ai eu l'occasion grâce à ma vie professionnelle d'avoir plusieurs échanges avec des professionnels du bâtiment sur le sujet de l'inflation aujourd'hui le prix des matériaux explose à plus de 40 % votre projet est donc aujourd'hui intenable financièrement a moins de faire de la mauvaise qualité .

Démolir de très belles constructions pour les remplacer par de la mauvaise qualité?

POURQUOI?

À l'heure ou les architectes et urbanistes qui pour certains font partie des meilleurs du territoire national, trouve votre projet complètement idiot !

À l'heure où les réalités économiques et écologiques font état des sujets les plus importants de ces dernières années en sachant que toutes les évaluations sur le futur sont négatives à ce sujet.

Allez-vous continuer contre vents et marées à justifier l'injustifiable de persisté dans un projet rejeté par la population ainsi que par les professionnels ?

Allez-vous continuer à nier les réalités économiques et écologiques qui remettent totalement votre projet en cause ?

Allez-vous décidez d'effacer toute une histoire, celle du quartier de l'alma gare qui est l'une des plus grandes richesses culturelles de notre ville ?

Votre idéologie, va-t-elle vous empêcher d'être objectif et censé ?

NOUS AIMONS L'ALMA GARE !

Contribution 3 du 01/02/23 : Rda

Bonjour,

en tant qu'habitante née dans le quartier de l'Alma, je ne peux accepter ce projet qui a pour but de détruire notre histoire. Notre quartier a, depuis de nombreuses années, eu besoin d'une rénovation. Vous avez fermé les yeux concernant cela, et maintenant vous avez pour excuse que nos logements sont insalubres, sachant que nos bâtiments ne datent que des années 1980 et que l'architecture a été primé à plusieurs reprises. Nous sommes mobilisés pour ne rien lâcher car nous tenons à garder notre quartier et ne pas perdre la moindre BRIQUE

NON A LA DEMOLITION, OUI A LA RENOVATION

Contribution 4 du 01/02/23 : Inadmissible !

Je suis née dans ce quartier, je trouve que ce projet de démolition ne respecte pas la population du quartier. Beaucoup d'habitants ont été contraint de le quitter à contre cœur, dont ma famille et moi. Merci de revoir le projet pour une rénovation qui sera beaucoup plus utile.

Contribution 5 du 01/02/23 : Non à ce projet dans sa forme actuelle !

Mes parents sont locataires à l'Alma depuis près de 50 ans Inutile de dire que leur vie a été rythmée par la vie du quartier de l'Alma. Les parties en faveur de sa destruction bien entendu défendent à des intérêts qui sont tout autres.

La réhabilitation du quartier OUI c'est même une obligation et clairement un manquement des bailleurs sociaux à leur devoir de fournir un logement décent! Inutile de mentionner que les logements sont anciens! Il faut savoir désigner des responsables et cette responsabilité est à porter par les bailleurs notamment qui n'ont pas entrepris des travaux de rénovation... pourtant avant c'était le cas et les logements étaient décents. Les pouvoirs publics



doivent clairement assumer leur faille dans leur gestion urbaine!

Par contre détruire n'a jamais été une solution... il y a des objectifs tout autre derrière ce plan dit de "rénovation" il y a des enjeux financiers très importants que l'on essaie de capter au détriment de personnes pour qui le quartier de l'Alma a une valeur qui dépasse la simple résidence....

Détruire autant de logements alors qu'il existe une pression énorme sur le parc immobilier social en France et notamment dans notre région C'est utopique de croire l'inverse.

Je remercie ici tous les acteurs qui ont participé et entrepris des actions pour informer les habitants du quartier qui je leur rappelle n'étaient que partiellement informés par une distribution de tracts Or au vu de l'importance des enjeux, il aurait été plus respectueux de communiquer de façon bcp plus transparente et complète.

Courage à tous les habitants aussi qui aujourd'hui vivent dans des conditions déplorables (chauffage, humidité, voirie détériorée, locaux poubelles insalubres, éclairage défaillant,...)! Et oui les bailleurs sociaux abandonnent donc forcément des habitants pris en otage.

Pourquoi par exemple ne pas proposer aux habitants d'accéder à la propriété des logements qu'ils occupent depuis des décennies... les accompagner dans les travaux de rénovation.... Ou bien cette option n'est envisageable car l'enjeu est peut être simplement de remplacer la population existante par une population autre ?

Contribution 6 du 01/02/23 : Soutien à l'Alma

Votre projet est seulement là pour remplacer la population sur place et casser le plus de bâtiment possible. Vous ne respectez pas l'histoire de ce quartier et son architecture.

Une nouvelle concertation avec les habitants et dans le respect des règles est la solution la plus raisonnable.

Non à la démolition, oui à la rénovation.

Contribution 7 du 01/02/23 : Non à la démolition

Cela est une honte envers la population du quartier de L'Alma gare, c'est un quartier en or pour nous .

Revoir le projet.

Contribution 8 du 02/02/23 : Nous ne voulons pas de votre démolition !

Nous habitants de l'alma ne voulons pas de cette démolition et nous allons nous battre contre celle-ci !

Merci de revoir le projet en construction avec les habitants !

Contribution 9 du 02/02/23 : Soutiens quartier Alma

Oui aux rénovations non à la démolition !

Contribution 10 du 02/02/23 : Inacceptable et honteux

Un programme de démolition mis en place de force pour chaque habitant, un délaissement fait dans leurs parti commune, des menace de les mettre à la rue, pu d'eau chaude pendant les périodes hivernales et tous sa en disant qu'ils ce sont mis d'accord avec les habitants.

Contribution 11 du 02/02/23 : Tous unis pour notre quartier



Ce quartier et tout mon enfance et plus encore .si pour vous c'est juste dés bâtiment pour nous c'est bien plus que cela , non à la démolition oui à la rénovation

Contribution 12 du 02/02/23 : De quoi j'me mel

Et si on démolissait vos quotidiens, vos souvenirs, sans vos consentements, etc...

êtes vous d'accord?

Nous non plus!

Contribution 13 du 02/02/23 : Rénovation plutôt que démolition

Vivant depuis de nombreuses années à l'Alma, je ne me retrouve pas dans ce projet. On détruit une histoire, des familles seulement pour l'intérêt des élus ou autres politiques.

Une réelle concertation avec les habitants doit être faite, car jusqu'à présent c'était plutôt des réunions d'informations... peu importe les propositions faites par les habitants ça n'était pas votre problème. Non à la démolition, oui à une rénovation

Contribution 14 02/02/2023 17h34 - Registre numérique

Exactement, ils n'habitent même pas ici et se permettent de décider pour nous en se cachant derrière des pseudos réunions ou concertations mal menées... Aucun respect pour les habitants, c'est le dernier de leur soucis

Contribution 15 du 02/02/23 : Non à la démolition de notre patrimoine

Je suis contre ce projet qui n'a pas été réellement concerté avec les habitants mais qui leur a été imposé !

Je suis issu de ce quartier depuis 1973 et j'y suis très attaché!

Non a la démolition, oui à la rénovation.

Contribution 16 du 02/02/23 : retraité de l'alma

Je suis dans le quartier de l'alma depuis 1968. Suite à un projet de démolition en 1982 on m'a déjà fait disparaître mon magasin. Aujourd'hui on veut nous enlever nos habitudes, nos logements et nous faire partir. Je suis à la retraite et ne comprend pas ce projet. Nous vivons bien ici avec respect et bonne entente !

Contribution 17 du 02/02/23 : Non à la démolition

Souhait de rénovation des lieux

Contribution 18 du 02/02/23 : Non à la démolition de l'alma



Je trouve que ce quartier n'a pas besoin d'être démoli mais d'être rénové, j'ai toujours habité dans ce quartier et ça serait comme détruire une partie de nous même

Contribution 19 du 02/02/23 : abus de pouvoir et violation de domicile

C'est une honte, totalement scandaleux. Une poignée de personnes, dont l'avenir et le passé de ce quartier n'intéresse pas, force des personnes qui vivent et chérissent ce lieu depuis plusieurs années à subir une démolition contre leurs grés ! Non à la démolition, oui à la rénovation !

Contribution 20 Megda_2 - 03/02/2023 13h39 - Registre numérique. UN QUARTIER, UNE HISTOIRE

L'Alma un quartier très dynamique je connais ce quartier maintenant depuis 15 ans il est incroyable de solidarité et de vivre ensemble. A mon arrivée dans ce quartier on m'a immédiatement parlé de son histoire de l'origine de son architecture une histoire qui m'a émerveillé tout comme cette idée magnifique des coursives et de ces grandes cours dans chaque bâtiment une histoire racontée avec tant de fierté. Donc aujourd'hui faisant partie de la vie courante de ce quartier je ne suis vraiment pas en adéquation avec le projet NPRU mis en place par la ville ainsi que la MEL des habitants avec qui j'échange sur ce projet, en pleure tous les jours donc merci de bien vouloir respecter ces habitants ainsi que l'histoire et l'architecture tellement incroyables de ce quartier !

Contribution 21 du 03/02/23 : Revoir le projet

Ce projet mérite une rénovation. Non à la démolition

Contribution 22 du 03/02/23 : Projet du quartier de l'Alma

Habitant de Marcq en Baroeul qui trouve ce projet déplorable en connaissant l'histoire du quartier c'est inadmissible
Respectez les habitants

Contribution 23 du 03/02/23 : Non à la démolition de l'Alma

Je suis très attaché à mon quartier, le projet proposé ne nous convient pas. La concertation menée sur le quartier a été d'une nullité pour ne pas dire absente. Nous n'avons jamais été informés de cette réunion aujourd'hui nous voulons un projet construit avec les habitants, un projet qui nous convient car il y a trop de démolition à l'heure actuelle. Nous irons jusqu'au bout pour faire valoir nos revendications...

Contribution 24 du 03/02/23 : Dimitri v., le mécontentement

Habitant au quartier Je suis d'abord outré de votre manière de procéder Aucune compréhension de la vie des habitants.
Vous souhaitez remplacer et non réaménager et donc désamorcer un problème de précarité .. Pour que les habitants quittent leurs lieux de vie



Contribution 25 du 03/02/23 : Pas content du tout !

Honnêtement j'ai l'impression d'être dans une fourmilière qu'ont aménagé sans me demander mon avis par des personnes extérieures bien sûre toujours pareille !

Contribution 26 du 03/02/23 : Non à la démolition de l'alma

Je trouve que ce quartier n'a pas besoin d'être démoli mais d'être rénové, j'ai toujours habité dans ce quartier et ça serait comme détruire une partie de nous même.

Contribution 27 du 03/02/23 : Non a votre projet !

Je suis un habitant du quartier, et ma mère et n'avons reçu aucune information de concertation . Et nous ne voulons de votre projet.

Contribution 28 du 03/02/23 : Pas touche à notre quartier !

Je n'est jamais quitté ce quartier, moi ainsi que ma famille ne nous voyons pas ailleurs . Votre projet n'a pas était fait avec les habitant donc respecter nous !

Contribution 29 du 04/02/23 : Non à la démolition

Pourquoi aller à l'encontre du souhait et désir des habitants qui ne veulent pas la démolition mais plutôt la rénovation de leurs habitations, que ça soit chez les anciens comme pour les plus jeunes, ce quartier a une histoire pour chacun d'entre nous, aimeriez-vous que l'on fasse pareil pour votre domicile ? On connaît sûrement la réponse, alors merci de prendre en considération l'avis des habitants/voisins qui vivent jusqu'ici dans l'entraide.

Contribution 30 du 06/02/23 : Non à la démolition

Quartier incroyable de solidarité, vous détruisez une mentalité, une histoire de plus sans avoir consulté la population ... il serait temps de nous écouter.

Contribution 31 du 06/02/23 : Merci de bien vouloir nous écouter !

J'habite avec ma mère rue archimed, nous n'avons jamais était consulté aujourd'hui on nous demande de quitter les lieux. Nous ne sommes pas des animaux que vous déplacer à votre guise l'Alma c'est nous, ce quartier c'est le notre. Respecter Nous !

Contribution 32 Momo_2 - 01/03/2023 14h34 - Registre numérique VIVE L'ALMA, VIVE L'ALMA

Vive l'Alma
Habitante de l'Alma depuis plus de 50 ans.



Soutenir les recours faits contre les démolitions à l'aveugle, de près de la moitié des logements sociaux existants sur le quartier de l'Alma, est une évidence.

En effet, nous sommes dans l'incompréhension totale.

Il y a un manque criant de logements sociaux sur nos différents quartiers de Roubaix, alors pourquoi les rasés et non les réhabilités ? Bien plus de démolitions que de réhabilitations, pourquoi ?

Près de la moitié de nos logements sociaux seront démolis sur notre quartier.

643 familles sont ou seront délogées pour cause soit de 486 démolitions, soit de réhabilitations.

Plusieurs immeubles à la qualité architecturale reconnue, partie intégrante du patrimoine urbain, seront abattus. Ces immeubles sont l'emblème d'une lutte des habitants pendant 15 ans. Lutte qui a eu un impact national et international.

L'avis MRAE confirme notre opinion. « L'étude d'impact ne comporte aucun travail d'inventaire et de réflexion sur l'éventuel intérêt patrimonial, architectural ou urbain des nombreux immeubles dont la démolition ou la modification profonde est projetée dans l'emprise de la ZAC ».

L'Alma sera défigurée et vidée de la majorité de ses habitants. Nous, habitants percevons ça, comme une volonté des politiques de nous abandonner, nous disperser, nous reléguer, alors que notre force est la solidarité, l'entraide.

Où sont donc les belles promesses faites aux habitants par le représentant de la Mairie lors des prétendues concertations. « Vous choisirez où vous voulez aller, appartement ou maison avec jardin. C'est une chance pour vous. » Nous en sommes loin. D'ailleurs les bailleurs ne savent plus que proposer, par manque de logements sociaux dans l'agglomération.

Votre étude d'impacts laisse vraiment pantois. Nous sommes interloqués, car dans cette étude, on nous parle des impacts sur l'air, le bruit, les oiseaux, les fourmis etc. Fabrications de nichoirs, d'hôtels à insectes, etc.

Aucune allusion sur l'impact, les retentissements, les répercussions, les déchirements que provoque l'obligation de partir du quartier pour les familles.

Promesse nous a été faite aussi de revenir sur le quartier après les travaux. Dans quels appartements ? Construction de + ou - 25 logements sociaux seront construits pour accueillir une partie des 643 familles délogées. Impossible. Que de leurres !

? Pourquoi démolir rue du renouveau ? Locaux, non utilisés depuis une dizaine d'années sont dans un état impeccable.

Proposition : Y faire des logements d'urgence.

? À force de supprimer tous les grands logements, de diviser les appartements rue Archimède, nous allons nous retrouver entre retraités, célibataires et petits vieux ! Moins d'enfants entraîne déjà la fermeture de l'école Saint Augustin.

Proposition : Au 3F, une bonne réhabilitation permettrait aux familles qui le désirent de revenir sur le quartier.

? Une réhabilitation dans les logements est vraiment nécessaire, nous sommes tous d'accord. Troisième hiver avec chauffage par intermittence. Aujourd'hui encore certains logements ne sont pas chauffés depuis octobre. Cette situation est inadmissible. Le bailleur ose encore demander des acomptes chauffage. Incroyable.



Proposition : Commencer les travaux dès 2023 pour ne plus galérer l'hiver prochain. Réhabilitation en urgence. Priorité au chauffage.

? Quant aux espaces publics. Nous n'en manquons pas. À part le parc Cassel et le square Stephenson aucun ne sont entretenus dont un grand inaccessible. Nous n'avons droit à aucune fleur sur l'ensemble du quartier, alors que le label 4 Fleurs est la fierté de la Ville.

« C'est pour la Ville une reconnaissance de la qualité de la politique conduite en matière d'espaces verts, au service du cadre de vie des habitants et dans une dynamique durable ». « Tous les quartiers sont traités avec le même soin, le même souci du « beau » et le même respect de la nature ». Citation dans le site de la ville de Roubaix.

Chiche, visitez le quartier et trouvez-moi une fleur plantée par la Ville ! C'est peine perdue. Vous ne trouverez que des pissenlits. Nous sommes toujours les oubliés...

Propositions : Transformer le terrain rouge en parcelles de jardins familiaux, en attendant l'objectif qui sera choisi. Il y a une énorme demande. Et pourquoi pas transformation définitive ? Fleurissez, dès cette année, nos petits squares, ce qui évitera les dépôts de détritus.

Vive l'Alma !

PS : Votre enquête n'est absolument pas à la portée d'une population touchée par la fracture numérique. Vidéo incompréhensible. Messages en Anglais. En plus, attente interminable pour s'inscrire. Ce fameux code, 12 minutes d'attente. Et le clou, pas de possibilité de mettre une proposition. Bravo ! Le problème ne date pas d'aujourd'hui.

Après une démarche auprès du Maire de Quartier, Monsieur Deroi, la Directrice Madame Gassiat Henu est intervenue auprès de la MEL. La possibilité de faire des propositions a été rétablie ce 1er mars 2023 à 13h.

Ce dysfonctionnement est inadmissible. Une fois de plus, nous constatons le mépris pour les habitants de l'Alma. Depuis le début du projet, tout a été mis en œuvre pour empêcher la participation des habitants. Cette enquête n'est en rien légale, puisqu'une fois de plus, tout a été fait pour nous faire taire. Il y a 2 réponses à cette contribution :

Contribution 33 01/03/2023 14h37 - Registre numérique

Sauvez notre taureau...

Contribution 34 Myrco - 02/03/2023 13h56 - Demande d'un moratoire sur la démolition

Au titre de l'association Urbanistes des hauts-de-France, nous souhaitons vous interpeller sur l'opération de Renouvellement Urbain en cours sur le quartier de l'Alma-Gare à Roubaix. Nous estimons que la nature et le niveau des démolitions que vous avez prévu d'engager posent question, et nous réclamons un moratoire pour réévaluer les choix qui ont été retenus.

Voici les éléments de questions et d'argumentaire que nous soumettons à votre jugement

Peut-on autodétruire sa propre histoire ?



La reconstruction de ce quartier vers 1980 a fait l'objet d'une démarche de coproduction avec les habitants parmi les plus abouties. L'Etat, par le biais du PUCA à l'époque, a financé et accompagné cette démarche de recherche-action qui a mis en scène le trio élus-habitants-techniciens et donné une place centrale aux habitants. L'aventure urbaine et sociale de l'Alma-Gare reste aujourd'hui une référence pour tous les urbanistes; elle est enseignée dans les écoles d'architecture ou les instituts d'urbanisme. En détruisant les immeubles issus de cette démarche exemplaire, on détruit aussi une réalité : celle de l'histoire de la participation des habitants, ce qui est un patrimoine immatériel collectif. Cette dimension figure pourtant au cœur des valeurs et objectifs de votre Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

N'assiste-t-on pas au bégaiement de l'histoire ?

Face aux problèmes d'obsolescence et d'insalubrité, les politiques de Rénovation Urbaine des années 60-70 pratiquaient la "tabula rasa". La lutte urbaine à l'Alma a permis de préserver une identité sociale et créé un nouveau modèle de coproduction urbaine. Face aux problèmes de gestion urbaine et sociale dans les années 1990, on a démolit et déstructuré une partie des îlots Fontenoy-Frasez et reconstruit tout un équipement. Il a accueilli la MIE (Maison de l'Initiative et de l'Emploi) disparue depuis. A quoi cela a-t-il servi ? Cela n'a pas fonctionné et c'est aujourd'hui vide. En 2020, on veut continuer de démolir le cœur du quartier; est-on sûr que cela résoudra le problème ? En 2050, rasera t-on ce qui aura subsisté de l'Alma-Gare?

Pourquoi démolit on ces logements ?

Précisons qu'en tant que professionnels, nous ne sommes pas contre les démolitions quand elles sont justifiées. Ici nous ne disposons d'aucun argumentaire concernant les choix opérés. Que ce soit dans le domaine technique, urbain, social, financier, écologique, il n'a à aucun moment été porté à connaissance des citoyens ce qui a conduit aux options retenues. La matrice décisionnelle existait probablement, mais elle n'a jamais été présentée. Seul le mémoire de janvier 2022 en réponse à l'avis de l'autorité environnementale divulgue quelques éléments de méthode portés à connaissance du public le 30 janvier 2023. C'est un grave défaut de transparence. Tout au plus a-t-on trouvé dans la presse une expression du bailleur 3F Nord-Artois "vieillesse technique". Rappelons que ces immeubles n'ont que 40 ans. Ils sont de belle facture et conception, même s'ils présentent un problème de performance énergétique comme la majeure partie du parc HLM français, c'est d'ailleurs pour cela que l'on procède aux rénovations thermiques. Comment peut-on être d'accord avec des choix dont on ne peut évaluer les tenants et aboutissants ? Comment ne pas alimenter ainsi le doute social qui fait dire aux habitants du quartier qu'on essaye juste de les remplacer ?

Pourquoi démolit-on ces logements-là ?

Sur l'opération Fontenoy-Frasez conçue par l'agence d'architecture AUSIA, on démolit l'îlot et, avec des configurations voisines, on démolit certains logements et on en réhabilite d'autres. On peut donc réhabiliter. Pourquoi ne pas le faire pour l'ensemble ? Pourquoi ne pas restructurer les coursives qui posent problème afin de créer des unités résidentielles plus faciles à gérer ? Pour les grands logements pourquoi ne pas être imaginatifs : colocations, logement inter-générationnels, restructurations ... Pourquoi, tenant compte des difficultés structurelles, n'a-t-on pas envisagé des adaptations, certes lourdes sur Fontenoy Frasez, mais toujours moins qu'une démolition et reconstruction ?

Pourquoi ne tient-on pas compte de la qualité architecturale des logements ?

Si la conception de l'îlot Fontenoy-Frasez a suscité des difficultés de gestion liées en particulier au système de desserte par des coursives, il reste que ces logements ne sont pas dénués de qualité architecturale. Faut-il rappeler les prix et récompenses qui ont été décernés à cette opération lors de sa mise en service ? Pour mémoire, le projet a été :

- lauréat du concours de l'Institut National du Logement (Belgique),
- re-tenu par le Ministère de l'Équipement et du Logement comme l'un des quatre exemples significatifs et remarquables d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement en France dans le domaine du logement pour la deuxième moitié du XXème siècle et présenté à ce titre à l'Arche de la Défense,



- sélectionné en 1980 par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie pour participer à l'exposition « Construire en quartier ancien » qui a été présentée au Centre Pompidou, à la Biennale de Paris et au Fort Mason Center à San Francisco (USA)...

Pourquoi démolit-on les opérations du bailleurs INA (3F Nord-Artois) toutes 2 conçues par des architectes attentifs et de qualité (Gilles Neveux, François Delhay) qui ont tiré en partie les enseignements des problèmes apparus sur l'opération Fontenoy-Frasez construite la première ? Comment la qualité constructive et architecturale, y compris dans le détail de la conception de ces deux opérations, peut-elle être passée par pertes et profits ?

La qualité architecturale des logements prévus en démolition sur l'Alma est inédite au regard de la plupart des opérations de l'ANRU, et on fait l'impasse sur la question. Seul l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France pose ce sujet avec clarté : "L'autorité environnementale recommande de compléter l'étude d'impact par un travail d'inventaire et de réflexion sur l'éventuel intérêt patrimonial, architectural ou urbain des nombreux immeubles dont la démolition ou la modification profonde est projetée dans l'emprise de la ZAC et de justifier ces démolitions au regard des autres caractéristiques du quartier afin d'adapter le cas échéant le projet".

Des scénarios permettant d'ouvrir une alternative à la démolition des immeubles rue de l'Alma (LMH et 3F Nord-Artois) ont-ils été étudiés, chiffrés, débattus ?

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de co-production locale concernant les options démolition/réhabilitation et le futur schéma d'urbanisme du quartier alors que cela figure au cœur des exigences de l'ANRU ? Il n'est pas possible d'ignorer que les réunions de concertation mises en place par la Ville de Roubaix ont porté essentiellement sur les légitimes craintes liées au devenir des familles, aux relogements et à la dégradation de la gestion urbaine et locative du quartier. La concertation sur le projet du quartier n'a pas eu lieu. Pour exemple, l'élus chargé de la participation a annoncé en octobre 2022 en conseil municipal que les premiers retours sur la "balade urbaine de diagnostic" du quartier de 2018 allaient seulement avoir lieu ... 2018/2022 ! Tout professionnel de la participation sait qu'il faut du temps, des moyens et de la loyauté dans le processus pour créer de l'intelligence collective entre toutes les parties prenantes : élus, bailleurs, habitants, associations. S'est-on donné les moyens de cette démarche, dont l'ANRU devrait être garante ? il est difficile de croire que oui.

Où est le plan de gestion urbaine de proximité ? Le quartier de l'Alma a besoin de soin, d'attention, de ténacité dans la gestion, la propreté et dans l'animation. C'est ce que réclament les habitants ... Dans les années 1980, deux dispositifs de gestion avaient été mis en place l'un relatif au peuplement : l'atelier "Accueil et Promotion des nouveaux habitants du quartier", l'autre relatif à l'entretien et à la gestion des parties communes des immeubles et des espaces extérieurs collectifs : la "Régie de quartier". Dispositifs expérimentaux, ils n'étaient sans doute pas parfaits, mais ils étaient une tentative de réponse à la gestion d'un quartier "difficile". Ces dispositifs ont été abandonnés sans qu'en soit établi un véritable bilan, sans qu'en soit tirées de leçons pour l'avenir. Le problème de l'Alma réside peut-être avant tout dans les moyens de fonctionnement, plutôt que dans un seul investissement massif ...

Quelle est la rationalité du schéma d'aménagement suite aux démolitions ? La forte dédensification du quartier de l'Alma crée un urbanisme extensif, lâche et dénature la structure historique des îlots de la rue de l'Alma. Les espaces publics créés sont imprécis quant aux usages et exigences de gestion à venir. Nous sommes loin des préconisations de l'ex-ZPPAUP roubaisienne et actuel SPR (Site Patrimonial remarquable).

Pourquoi démolir la Salle de sport de l'Alma, qui a juste 40 ans ? En juin 2019 elle devait être restructurée et étendue; en 2020 on prévoit sa démolition-reconstruction ?

L'Etat préconise de raisonner en coût global, c'est un des critères des écoquartiers. Qu'en est-il ici ? La démolition



des 3 opérations Fontenoy-Frasez, et de 3F Nord-Artois apparaît à ce stade comme un gâchis financier, avec la reconstitution d'une offre en dehors de Roubaix pour l'essentiel, alors que nous peinons à construire suffisamment pour faire face à la demande en stock de logements abordables sur la métropole lilloise.

PARTIE 2 DEMANDE D'UN MORATOIRE SUR LA DÉMOLITION

Ceci est la suite de la contribution de Urbanistes des Hauts-de-France

Où a disparu la séquence ERC (Éviter-Réduire-Compenser) ? Qui se préoccupe de l'impact écologique de démolitions dont une large partie devrait être évitable ? Nous sommes très loin de la feuille de route du gouvernement sur l'économie circulaire, nous sommes très loin des attendus de la Ville de Roubaix qui a développé une politique de zéro déchet et de réemploi, nous sommes très loin de la sobriété en matériaux qui devrait guider toutes nos actions dans le contexte de l'anthropocène. L'étude d'impact dont la communication n'a été rendue publique qu'à dater du 30 janvier n'aborde à aucun moment l'impact carbone liés aux choix effectués en termes de démolition/réhabilitation.

Est-il efficace de croire que l'on peut traiter un malaise social en jouant sur la structure urbaine ? Le développement de l'économie parallèle de la drogue qui structure profondément le quartier est une immense difficulté, pour la Ville comme pour les Services de Police. Nous ne croyons pas qu'une opération d'urbanisme puisse résoudre cela. Est-il raisonnable de penser que l'on réglera le problème de l'économie parallèle et les trafics de drogue par la démolition, dans une ville comme Roubaix où sa recomposition dans un quartier voisin se fera aisément ? En revanche, on peut agir sur le dialogue avec les pouvoirs, sur la qualité de la gestion urbaine, sur la sécurité passive et active. L'État, la Ville ne sont pas sans agir mais on peut encore intensifier, et l'action, et le dialogue. Notre crainte est de voir se reporter le trafic ailleurs, et donc de démolir...pour rien.

La pauvreté et les difficultés sociales que l'on rencontre sur l'Alma sont présentes dans de nombreux quartiers de Roubaix. Il est illusoire de pouvoir compter éradiquer la pauvreté en supprimant les logements qui l'abritent. Ne peut-on regarder la réalité en face et conduire des politiques sociales et éducatives adaptées ?

Par ce courrier, nous n'entendons pas nous substituer au débat qui a lieu entre les habitants, les élus et les pouvoirs publics, nous apportons nos questions et notre point de vue. Nous pourrions le faire sur bien d'autres projets de l'ANRU où la destruction du patrimoine du 20ème siècle est considérée comme un dégât collatéral acceptable. Tout n'a pas effectivement vocation à être conservé, nous n'en doutons pas. Mais il y a une carence dans la prise en compte des enjeux du patrimoine architectural et urbanistique contemporain. L'action en cours sur le quartier de La Bourgogne, dans la Ville voisine de Tourcoing, en constitue un autre exemple.

Mais dans le cas de l'Alma en particulier, il existe une démarche emblématique qui ne peut être passée par pertes et profits car elle dit beaucoup de la façon dont on veut faire la Ville, c'est à dire avec les habitants et non par dessus eux, au-dessus d'eux, "pour leur bien". C'est pourquoi, nous vous demandons d'accepter un moratoire sur les démolitions des immeubles situés rue de l'Alma le temps de reconstruire un dialogue urbain qui honorerait toutes les parties prenantes.

Nous nous permettons de mettre en annexe, trois points du règlement ANRU (articles 1.3, 5.1, 5.3) qui nous semblent avoir été malmenés et insuffisamment respectés, et vaudraient d'accorder crédit à notre proposition de moratoire.

Tous ces éléments seront joints à la concertation numérique en cours que vous avez lancée. Vous remerciant très sincèrement de votre attention, et restant à votre disposition, veuillez recevoir nos respectueuses salutations

Association professionnelle des Urbanistes en Hauts-de-France

Myriam Cau Co-Présidente de Urbaniste des Hauts-de-France, Urbaniste Roubaix, ancienne responsable de l'Agence Alma de la SAEN aménageur initial du quartier Alma-Gare, Christophe Bartholeyns Co-Président Urbaniste



des Hauts de France, ingénieur-urbaniste, Bruno Feracci Architecte-Urbaniste, président d'honneur de la SFU Société Française des Urbanistes, ancien responsable de l'agence de Roubaix de la SAEN aménageur initial du quartier de l'Alma-Gare, administrateur de l'association Urbanistes des Hauts-de-France, Pascale Poupinot, Présidente du Conseil Français des Urbanistes, Directrice d'Agence d'Urbanisme, administratrice de Urbanistes des Hauts-de-France, Jean-Pierre Mispelon, Urbaniste, architecte DPLG, ancien président du Conseil Français des Urbanistes

Contribution 35 Bella_Zoubida - 02/03/2023 15h02 - Registre numérique. ENVIE DE REVENIR DANS LE QUARTIER

J'ai envie de revenir dans le quartier de l'alma et je suis tout a fait d'accord sur le texte a propos sur le quartier de l'alma de momo

Contribution 36 Ayawa - 02/03/2023 15h38 - JE PRÉFÉRAIS MON ANCIEN APPARTEMENT

J'ai été obligée de déménager pour raisons personnelles . il y a beaucoup de problèmes dans le nouveau logement (humidité.. mauvaise isolation...pas de Vmc...loyer et charges trop chers.)...plus de sous pour donner à manger à mes enfants....Mauvaise évaluation des frais par l' association France horizon..

Contribution 37 Christiancarlier - 02/03/2023 16h15 - UN PROJET À REVOIR ENTIÈREMENT

Cette consultation sur l'étude d'impact concernant la création d'une ZAC, zone d'aménagement concerté, pour l'opération de rénovation urbaine de l'Alma Gare à Roubaix pose beaucoup de questions.

Il faut au préalable faire quelques mises au point.

Première chose, la concertation. C'est une tarte à la crème du discours politiquement correct et consensuel au point d'en être devenu formellement une obligation légale.

Encore faudrait s'entendre sur ce que cela signifie.

La concertation qui importe est celle avec la population, ce qu'on appelle les habitants, dans toute leur diversité, ce qui donc relève du débat public et citoyen.

Une concertation suppose d'abord que l'on s'y prenne en amont.

Que les acteurs soient identifiés et réciproquement qualifiés, qu'ils aient accès à une expertise, que les constats soient établis de façon contradictoire, que les convergences et les divergences soient identifiées, sur l'état des lieux bien sur, sur les questions d'aujourd'hui et les enjeux pour demain.

Cela suppose d'y mettre des moyens, de prendre son temps, un temps long, avec réunions de travail, de débriefing, de restitution, de mobiliser les outils ad hoc, comme une aide technique.

Et une concertation suppose ensuite et surtout clarté et transparence dans l'animation, la synthèse et les conclusions, conditions pour que cela ne soit pas que manipulation.

Ce qui a été fait à l'Alma, ce n'est pas cela.

Quelques réunions publiques en présentiel ou en vidéo, courtes, en fin d'après midi début de soirée, cela ne permet évidemment pas aux habitants de faire un réel travail leur permettant de se réapproprier un projet complexe et de construire collectivement une position.

C'est un système d'information descendante ou pour reprendre la formule d'un historien qui a travaillé sur les enquêtes d'utilité publique, une mise en scène destinée à fabriquer du consentement.

Il est certes tout à fait possible qu'un projet élaboré sans concertation ne soit pas entièrement mauvais et qu'un



dispositif de fabrique du consentement en convienne finalement, au prix de quelques modifications.

Cela n'a pas été le cas à l'Alma et pouvait il en être autrement ?

Pour des raisons de forme, car dans la pratique, ces réunions ont été source de confusion et d'insécurité avec des modifications successives plus ou moins expliquées et justifiées que du point de vue des porteurs du projet, quand elles l'étaient.

Et surtout pour une raison de fond. Dans le projet Alma, la conclusion était écrite à l'avance, l'instruction a été menée uniquement à charge et la condamnation prononcée sans appel.

Cela est écrit sous une forme soft, sur le mode fatalisme condescendant, ouvrez les guillemets -"les formes urbaines héritées des luttes urbaines ne sont plus en adéquation avec les besoins et les usages"- ou sous une forme hard -"l'utopie a tourné au cauchemar", rien que cela.

Je passe sur l'ignorance et le mépris sur ce qui a été effectivement tenté, réalisé et ce que cela a pu inspiré dans les politiques publiques.

Que la pauvreté, les inégalités, les discriminations, les ségrégations territoriales ont dans le cauchemar roubaisien, il faut quand même élargir le champs, les chiffres tombent régulièrement, que donc cela a une responsabilité plus grande que quelques malheureuses coursives n'est manifestement pas évident pour tout le monde.

Bref il s'agit maintenant d'être réaliste et de détruire tout cela, en reprenant paradoxalement la vieille utopie, une vraie celle la, celle de régler la question sociale par le contrôle urbain, bien dans la philosophie de la rénovation urbaine qui a déjà fait tant de dégâts.

Il y a dans ces histoires l'architecture et le peuplement, les briques et les gens.

Il faut prendre la peine de revenir sur l'histoire, concrète cette fois.

La grande revendication des habitants de l'Alma était le maintien sur place mais au moment du schéma directeur de 1977, ils y avaient ajouter l'accueil de la population nouvelle. Ils avaient finalement inventé la mixité sociale avant tout le monde et de fait, il y avait parmi les premiers locataires des profils qui surprendraient aujourd'hui beaucoup.

Mais la question, c'est le coût du logement et c'est l'aide personnalisé qui solvabilise les bas revenus, ce qui répond, en apparence en tout cas, à un objectif social mais est moins favorable pour d'autres.

La réponse aurait du être dans la qualité du service. Une gestion de qualité au niveau du logement, de l'environnement proche et dans les services de proximité publics et privés, où chacun peut s'y retrouver.

On peut certes accepter de payer plein pot mais cela suppose un service de qualité. L'héroïsme petit bourgeois a quand même ses limites.

Cela a été l'enjeu des premières années, enjeu qui n'a pas été tenu dans la durée pour aboutir au final à la capitulation pure et simple devant la logique de l'aide personnalisé.

Ce qui, il faut bien dire arrangeait bien du monde puisque cela conduisait à reloger à l'Alma ceux qu' on ne pouvait ou ne voulait mettre ailleurs.

Et finalement pourquoi pas si, encore une fois, une gestion urbaine adaptée était mise en place, ce dont on s'est bien gardé de faire.

Et ces dernières années ont plutôt été caractérisé par un laisser aller généralisé, les carences des intervenants, bailleurs et administrations ne faisant que croître.

Cela n'a pas empêché habitants, associations et professionnels d'agir et de vivre dans le quartier et de le faire vivre.

Et ce qu'ils attendaient, c'est certes des solutions aux problèmes, mais pas un projet aussi brutal reposant sur des a priori idéologiques quand ce n'est pas une logique de règlement de compte.

Il y a une ignorance abyssale de ceux qui ne voient dans ce quartier qu'un cauchemar, une contre vérité qui d'ailleurs n'échappe pas aux personnes de bonne foi qui prennent la peine de s'y intéresser vraiment.

Il y a dans ce projet une injustice et une violence qui ne sont pas mesurées et dont les conséquences ne sont pas mesurées.

Il ne s'agit bien évidemment pas de défendre un immobilisme impossible. Les problèmes et difficultés existent.

Il ne s'agit pas non plus d'une naïve nostalgie pour un passé idéalisé.

Il s'agit simplement d'affirmer que qu'il ne faut pas s'enfermer dans cette folle logique.

Il est encore temps de reprendre ce qui peut l'être pour tenter de sortir de ce gâchis.

Il faut un dispositif participatif qui garantisse le respect de la volonté et des intérêts des habitants et il faut un plan



de gestion urbaine de proximité impliquant les bailleurs et permettant des conditions de vie décentes.

Il y a par ailleurs des impasses dont celle du relogement qu'il va bien falloir réexaminer.

Tout n'est pas gravé dans le marbre dans un projet NPRU et il est possible que cela bouge.

Personne ne souhaite le pire, mais l'aveuglement y conduit tout droit. Il est encore temps d'y échapper, il est temps d'entendre tous ceux qui demandent de revoir ce projet, pour la défense d'un patrimoine architectural, pour l'intérêt des habitants de l'Alma.

Contribution 38 Nacira - 02/03/2023 16h23 - Registre numérique LES OUBLIÉS DE L'ALMA

Habitante depuis 1984 notre ressentie du quartier

Nous sommes depuis tant année comme une famille divorcée de père et mère

mairie le père et le bailleur la mère abandonné

Contribution 39 Mimi59 - 02/03/2023 17h02 - Registre numérique RÉNOVATION ET ENTRETIEN RÉGULIER DES BÂTIMENTS

ENFIN ! comment se fait-il que l'on puisse mettre enfin une nouvelle proposition ? Depuis le 16 février 2023, impossible de contribuer. C'est incroyablement lâche de réduire au silence les gens, surtout par un biais qui pose déjà problème : tous les habitants ne peuvent le faire (fracture numérique déjà connue de la Mairie). C'est absolument scandaleux.

Bref.

Ne laissez pas le quartier à l'abandon, mais ça ne veut pas dire : le démolir, supprimer son histoire, ne pas respecter les habitants, laisser dépérir les immeubles, oublier les embellissements, comme les parterres de fleurs.

Mon père y habite. Quand j'y viens, deux choses se distinguent toujours : 1. l'accueil des habitants, toujours prêts à apporter une aide . Au passage, MERCI à tous ces jeunes qui aident mon père à monter ses courses et ses bouteilles d'eau chez lui (ils se reconnaîtront). NON NON je ne me suis jamais sentie en danger dans ce quartier. 2. je suis frappée par la tristesse du quartier, marqué par ce délaissement continu que tout le monde connaît (tout comme le Pile). Les autres quartiers bénéficient d'une attractivité meilleure (fleurs, arbres en nombre, façades d'immeuble plus propre et renouvelées, etc).

On sent que ce quartier vit par et grâce aux habitants. Le quartier n'a cessé de se dégrader, laissé à l'abandon, dans le même temps certains quartiers se sont embellis, rénovés : le centre voulu toujours plus attractif, le Nouveau Roubaix qui voit les nombreux immeubles bénéficiant des travaux de ravalement (et installation d'ascenseurs?) et les jardiniers qui plantent de belles fleurs. Mais l'Alma ? j'ai envie de dire pauvre quartier ! Franchement, quel intérêt a le maire d'une commune de faire des différences entre les quartiers. N'y a-t-il pas intérêt à avoir une belle image de sa Ville. Je suis née à Roubaix, j'y ai grandi, et l'image de Roubaix dans les médias m'agace et déshonore TOUS les habitants. Le Maire parle dans les médias de dédensifier. Qui comprend ce que ça veut dire réellement et sincèrement? Dédensifier l'Alma pour mettre les gens où? Les obliger à se déplacer alors qu'ils y ont leurs histoires et leurs souvenirs. Mon père retraité y a ses habitudes, ses commerces, ses voisins etc. Ce projet de démolition est juste un scandale, un scandale humain et social car les habitants de ce quartier sont réduits, un scandale financier (je n'ose réfléchir aux coûts exorbitants), un scandale politique car utiliser des voies légales politiques, via les projets urbains, pour parvenir à ce désastre est juste indécent et révoltant, un scandale culturel car l'Histoire d'une ville est sur le point d'être effacée, mais aussi un scandale écologique (oui, que fait-on des lignes directrices en matière d'environnement), un scandale en termes d'hygiène car pendant longtemps qui s'est occupé des problématiques sanitaires de ce quartier, et j'en passe. Qui de la Ville ou des bailleurs sociaux se sont inquiétés de l'insalubrité ? Tellement d'années à laisser tout un quartier à lui seul. Maintenant, ils mettent en avant les problèmes d'insalubrité, de drogue, sans vraiment le dire. A quoi bon démolir pour déplacer les gens? On lit par ci, par là, démolir 490 logements pour en construire 90. La réflexion est simple : ils en font quoi des gens ? Démolir pour reconstruire à son goût, et forcer la nature c'est à dire choisir qui on va mettre ici et là.



Pourquoi est-il mis en avant une concertation avec les habitants, si dans les faits rien de tout cela n'est réel ? Ce projet n'a jamais été expliqué clairement. Avec le problème d'illectronisme de la population, les acteurs publics s'entêtent à passer par des voies électroniques pour toute info, et surtout à utiliser un vocabulaire incompréhensible pour la grande majorité de la population. Un vocabulaire lourd, même en réunion avec les habitants !

Par ailleurs, le relogement des personnes est un vrai leurre.

La précarité ne se résout pas par une démolition, mais la proximité, par l'écoute.

Est-il normal d'avoir du chauffage et de l'eau chaude par coups de lettres recommandées, en pleine saison froide?

Les bailleurs avancent le fait qu'ils n'étaient pas au courant de ces difficultés rencontrées par les habitants. On serait amenés à penser que c'est du délaissement, seulement à première vue.

Il serait grand temps de s'intéresser au bien-être de ce quartier.

Ce quartier possède une richesse culturelle et un vrai patrimoine. L'Alma c'est une partie importante de l'histoire de la Région, qui a contribué à la gloire de Roubaix.

Ce projet déplorable est une injustice, pour l'ensemble de la Ville.

Rénovez mais ne déconstruisez pas.

Donc POUR LA RENOVATION des lieux, AVEC les habitants ! Non aux démolitions !

Contribution 40 Demaret - Registre numérique - 02/03/2023 17h03. VIVRE À L'ALMA DEMAIN

Février 2023 : la survie. Il est temps de passer au 21ème siècle à l'Alma. Logements petits budgets, sans accès internet, sans eau chaude, sans chauffage, sans sortie de secours, sans extincteur. Beaucoup de choses hors la loi depuis très longtemps. Par contre de jolis bâtiments qui vont disparaître et des espaces inoccupés qui pourraient profiter à tous . (Jardins familiaux, recyclage divers etc.) Vivement la réhabilitation rapide, propre, nette. Priorité à l'isolation et au chauffage Nous souffrons sévèrement.

Contribution 41 02/03/2023 18h43 - Registre numérique.

Bravo pour votre avis ! Vont ils écouter les habitants dès à présent ? J'en doute...

Contribution 42 Registre numérique - 03/03/2023 00h17

03/03/2023 00h17 - Registre numérique

Bravo pour ce commentaire! ou devrais-je dire Bravo pour ces apports riches en informations : un concerto de principes fondamentaux qui régie l'existence même du quartier de l'Alma. Les éléments que vous rappelez donnent un ensemble de raisons suffisantes pour arrêter le massacre de tout un quartier HISTORIQUE, lequel a marqué le développement de la Région. Qui sont-ils pour décider seuls de la mort de ce quartier, partie intégrante de la ville de Roubaix qui nous appartient à nous tous, nous qui y habitons, ou qui y avons vécu, nous qui y avons des souvenirs.

God save the quartier de l'Alma !

Merci à vous, professionnels de l'urbanisme, d'avoir apporter un vrai examen approfondi de la question et de mettre en avant les arguments qui servent à la préservation de ce quartier irréfutablement historique.

Contribution 43 Registre numérique - 03/03/2023 00h33

Les points que vous soulevez sont véridiques. La soi-disant concertation mise en avant par la mairie est fausse et hypocrite, car l'on dit que cette démolition est pour le bien des habitants. S'entendent-ils seulement parler ? La réussite d'un projet doit passer par la détection des vraies problématiques et de ne pas les étouffer. Bravo aux Urbanistes des Hauts de France qui ont contribué à ces écrits et Merci de votre soutien. Que l'Alma subsiste à toute cette folie fantaisiste des ambitions cachées.



Contribution 44 Registre numérique - 03/03/2023 00h37

Arguments de poids, et belles propositions.

Contribution 45 Brame - Registre numérique - 03/03/2023 16h24

QUARTIER À L' ABANDON PAR LES POUVOIRS PUBLICS

En écoutant les habitants de l' Alma, j' ai été témoin de leurs conditions de logement.... (mauvaise isolationproblèmes d'eau chaude et de chauffage etc... ces problèmes ne sont jamais réglés définitivement.

Je ne comprend pas que les bailleurs continuent à percevoir les charges alors qu' ils ne sont pas capables de donner un logement décent aux locataires.

Ces locataires attendent de véritables réunions de concertation ... et souhaitent connaître les modalités en ce qui concerne la réhabilitation et qu' un interlocuteur puisse répondre à leurs questions... ce qui me paraît indispensable.

Contribution 46 Vivre_A_L_Alma - Registre numérique - 05/03/2023 23h34

MORATOIRE SUR LES PROJETS DE DÉMOLITIONS

MORATOIRE SUR LES PROJETS DE DÉMOLITIONS

Nous nous joignons à la requête des Urbanistes Hauts de France. Nous demandons, nous aussi un moratoire sur les projets de démolitions.

L'incompréhension est totale pour les habitants dans le quartier de l'Alma. Démolir nos appartements et maisons sans discernement, sans raison à nos yeux est une folie.

Comment comprendre ? Versions différentes à chaque rencontre avec les représentants de la Mairie. Réunions informelles et non de concertation.

Ex : Vieux Stephenson.

1. On démolit
2. On ne démolit pas, mais il faudra déménager.
3. On démolit.
4. On réhabilite, nous pouvons déménager si nous en faisons la demande.
5. Et dernière variante : nous ne faisons plus partie du NPRU mais uniquement du bon vouloir de LMH.

Comment s'y retrouver ?

Bien avant que le projet ne soit ficelé, les propositions de déménagements pour les habitants par les bailleurs ont commencé sur l'ensemble du quartier. Ce n'est pas normal.

Annnonce précoce de démolitions. Panique des habitants. Au plus vite au mieux pour avoir le choix du nouveau logement.

L'exode a commencé voici trois ans.

Toute la procédure de mise en ?uvre a débuté sans que le projet ne soit définitif et que les feux verts n'aient été donné du côté du NPRU.

Ce projet a été pris et mis en action en réalité de façon unilatérale par la Mairie de Roubaix.

Les prétendues dernières concertations ont eu lieu en vidéo conférence. Pas de chance, mais impossible pour la plupart d'entre nous de se joindre à ces réunions. Problème d'internet.

Dernière rencontre présentielle des habitants avec les représentants de la Mairie le 22 novembre 2022. Fiasco complet, refus total du représentant de la Mairie de répondre à nos questions sur les logements. Près de deux heures d'imbroglio. Aucune info donnée.

Toutes les procédures sont en route. Malgré la mobilisation des habitants, silence total du côté du Maire. Notre seul référent, Monsieur Deroi, Maire de Quartier. Assis entre deux chaises.

Toujours pas de Maison du Projet dans le quartier, recommandation du NPRU. « Un espace de présentation du



projet de rénovation urbaine. Des temps de rencontres et de participation citoyenne ». Nous voilà une fois de plus frustrés. Ce n'est pas pour nous.

Les habitants gardent l'espoir de rester ou de revenir dans le quartier qu'ils aiment. Quartier de solidarité, d'entente, de fraternité. Quartier où ils ont toutes leurs références : écoles, haltes garderies, centre social, salle de sports, commerces, PMI, etc.

Arrêtez de massacrer notre quartier pour en faire une friche qui sera laissée à l'abandon durant de longues années. Dix, quinze ans à vivre avec les marteaux piqueur, les bulldozers, l'insécurité.

Arrêtez vos élucubrations, soyez réalistes. Ne nous empoisonnez pas la vie durant de longues années. Réhabilitez au plus vite.

NOUS DEMANDONS :

1. UN MORATOIRE SUR LES PROJETS DE DÉMOLITIONS.

2. UNE RÉHABILITATION RAPIDE, URGENTE pour chaque appartement car depuis pas mal d'années les travaux demandés par les habitants n'ont pas été réalisés. Excuse donnée par les centrales téléphoniques des bailleurs : « Votre logements est voué soit à la démolition, soit à la réhabilitation ».

Pas ou peu de chauffage depuis trois ans. Problèmes sanitaires, toilettes qui débordent, humidité et champignons dans cuisine et salle de bains, infiltrations d'air, interphones hors d'usage, etc.

Où en est-on sur les projets de rénovation pour la rue Archimède dont il n'y a pas moyen d'avoir d'échos ?

3. LA MAISON DU PROJET EN URGENC

Voir : Une photo en commentaire

LA VOILÀ NOTRE MAISON DU PROJET SUR LE QUARTIER

Pas mal. De quoi satisfaire tous les Habitants... LAMENTABLE !

Comment savoir ce qui va se passer sur le quartier ?

Vous oubliez la « Fracture numérique » Une réalité...

UNE QUESTION À MILLE BALLES

À quoi sert une enquête publique après la mise en ?uvre du projet ? Oui, sur le terrain, des sociétés ont déjà commencé le boulot. Quant aux habitants déracinés, ça ne se compte plus. À ne rien comprendre ! On nous berne une fois de plus.

« Lorsqu'une collectivité ou une entreprise a un projet susceptible d'avoir des conséquences sur la propriété privée, la population et son environnement, tout citoyen doit pouvoir en prendre connaissance et donner son avis : l'enquête publique le permet ».

Nous allons voir si vous tiendrez compte des propositions faites par cette enquête.

À NOTER

Aucune possibilité de mettre des propositions à l'enquête publique depuis le 7 février. Pas étonnant. Trois semaines de barrage, de réduction au silence.

Une fois de plus, tout a été fait pour nous faire taire.

Il a fallu intervenir auprès de la Mairie de quartier pour que la parole nous soit rendue le 1er mars.

Déjà 5 ans qu'on nous baratine, nous manipule, se moque de nous, nous roule dans la farine. Ç'en est assez !

Plus grave, on déracine quasi « manu militari » les habitants contre leur gré sans qu'ils comprennent pourquoi.

En effet le projet dépasse l'entendement, le bon sens, pour l'ensemble des habitants.

Contribution 47 Registre numérique - 05/03/2023 23h53

Impossible de joindre la photo d'une pancarte dans la rue qui sert de Maison du Projet.

Photo qui correspondait au texte Pas mal ! De quoi satisfaire tous les habitants.

Comment savoir ce qui va se passer sur le quartier ?

Vous oubliez la « Fracture numérique » Une réalité...

Je regrette que ce programme nous limite dans nos publications. Pas de photo, ni de mise en page.

Contribution 48 Habitant_En_Colere - Registre numérique - 08/03/2023 12h35



En tant qu'habitant, je comprends parfaitement les préoccupations et les inquiétudes de ceux qui ne veulent pas que leur quartier soit détruit. Un quartier est plus qu'un simple lieu de résidence, c'est un lieu de vie où les gens se sentent chez eux et où ils ont tissé des liens avec leur communauté.

Si je devais exprimer mon avis sur ce sujet, je dirais qu'il est important de prendre en compte les intérêts et les opinions des habitants lorsqu'il est question de modifier leur quartier. Les habitants sont les mieux placés pour savoir ce qui fonctionne bien dans leur quartier et ce qui doit être amélioré.

Avant de prendre des décisions de grande envergure, il est crucial d'écouter les habitants et de prendre en compte leurs opinions. Les autorités doivent organiser des consultations et des réunions publiques pour recueillir les avis des habitants, afin de garantir que les décisions prises correspondent aux besoins de la communauté locale.

Contribution 49 Sam_2 - Registre numérique - 08/03/2023 21h46

UN PROJET CONTRE LES HABITANTS

Encore un projet qui a été décidé sans les habitants.

Ce projet risque de bouleverser des vies et de créer des traumatismes qui resteront pour toujours.

Avec les habitants, le projet serait meilleur sans avoir besoin de nuire à qui que ce soit.

Je suis contre ce projet qui ne fait que dégrader la situation quotidienne des habitants.

Contribution 50 09/03/2023 12h36 - Registre numérique

Sans objet

Contribution 51 Comite_De_Quartier_B - Registre numérique - 09/03/2023 18h07

LA RÉNOVATION VUE PAR LE COMITÉ DE QUARTIER BEH

Si l'Alma est un quartier confronté à de grandes difficultés sociales, ce n'est pas en le rasant qu'on résoudra les problèmes, mais en permettant aux habitants qui veulent y rester d'être les acteurs de sa transformation.

L'histoire de l'Alma gare l'a montré, tout comme l'ont confirmé les écueils d'une démocratie participative institutionnalisée : il faut des espaces de participation autonomes pour permettre à ceux qui n'ont pas l'habitude de prendre la parole de le faire et ainsi promouvoir leurs intérêts.

Face au projet de rénovation urbaine, il s'agit de réfléchir sur l'avenir et le devenir du quartier, d'obtenir un plan de remise à niveau du quartier et une charte de relogement à la hauteur de la demande suggérée par les habitants et portée par le collectif devenu depuis « comité de quartier beh Alma Gare » lors de la réunion publique de novembre 2018 (cf. annexe)

Si des transformations du quartier sont nécessaires, elles ne pourront voir le jour qu'avec les habitants.

1 - Un comité stratégique

Bref, à l'Alma, comme dans les autres quartiers de la ville nous aurions besoin de la mise en place d'un comité stratégique comme demandé et réclamé dans toutes les réunions publiques depuis 5 ans.

Prévoir donc un comité stratégique avec réunion mensuelle durant la durée totale de l'opération et avoir des représentants d'habitants et de conseillers citoyens dans les commissions d'attribution des logements ainsi qu'aux réunions institutionnelles (comité de pilotage, revue de projet...)

Tous les bailleurs présents à un titre ou un autre sur le quartier (LMH, Vilogia, 3 F Notre Logis, Partenord et le Ccas puis La Sauvegarde) y soient représentés

Dans ce cadre donner une vocation durable aux mètres carrés inoccupés de la MIE, par exemple

? « La maison de projet » qui doit être un des outils du comité stratégique, le lieu commun de tous les habitants qui souhaitent discuter et avoir à tout moment les renseignements et l'avancement des projets en cours

? Un lieu associatif ouvert aux acteurs locaux du quartier



Un partenariat plus actif GRP (groupement de résolution de problèmes) mériterait d'être développé (éducation nationale, polices nationale et municipale, centre communal de prévention de la délinquance...) Nous demandons la mise en place d'un groupe technique regroupant les divers partenaires (entre autres les conseillers citoyens, le comité de quartier beh Alma Gare, centre social et en général tous les acteurs locaux du quartier...).

2 - La requalification et les travaux courants sont à intégrer dans un projet stratégique

Il est urgent de faire sans plus tarder les travaux pour résoudre les problèmes qui empoisonnent notre vie quotidienne. (Ils sont rarement faits, sous prétexte qu'il va y avoir une réhabilitation). En attendant, nous avons le droit de vivre décemment. : depuis plus de 3 ans des problèmes récurrents de chauffage, eau chaude ou travaux sur l'espace public...La liste est longue, bien trop longue.

LMH a des logements diffus sur le quartier datant de la 1ère rénovation (40 ans) qui sont inoccupés et qui doivent également être rapidement réhabilités et occupés par des habitants du quartier.

Redonner une nouvelle vie à nos espaces publics en réaménageant nos rues en mobilité douce et durable avec un 30 à l'heure reconnu par l'ensemble les habitants (cf. la pétition d'octobre 2018) et qui pour l'instant est en attente d'une réunion publique qui tarde à venir...

Mais également à régler les problèmes de stationnement en réutilisant les parkings en sous-sol en les sécurisant et gratuitement.

D'aménager les friches en zone de détente et d'ilot de fraîcheur dans l'attente d'affectation

Nous demandons également aux autorités territoriales (MEL, Municipalité...) de nous soutenir dans notre demande « Les bailleurs doivent s'engager à ne pas se désengager dans l'entretien courant » comme trop souvent. Il y a urgence à satisfaire les demandes faites par l'ensemble des habitants auprès des bailleurs ou des propriétaires privés.

3 - Le relogement

Nous souhaitons avoir des représentants d'habitants et de conseillers citoyens dans les commissions d'attribution des logements.

Il est impératif que tous les bailleurs LMH, Vilogia, 3 F Notre Logis fassent un point sur les relogements et le suivi des familles relogées depuis maintenant quelques années ; Partenord qui a également un parc locatif sur l'Alma avec des logements vacants depuis au moins 4 ans ; ainsi que le Ccas puis La Sauvegarde pour le Foyer de Personnes Agées sur l'avancement du projet « résidence pays » qui doit à terme accueillir l'ensemble des résident(e)s encore présents sur le site actuel.

La charte de relogement signé entre la MEL, la Ville, les bailleurs ne doit pas être à géométrie variable. Elle doit être identique pour tous. La prise en charge des frais occasionnés par les déménagements dans le cadre de la rénovation urbaine doivent être pris en charge directement par les bailleurs et non par un remboursement sur présentation de factures.

Une charte qui spécifie tous les engagements entre le bailleur et le locataire. (prise en charge du déménagement par des professionnels, changements d'adresse auprès des différents organismes, ouvertures de compteurs, dépose et pose de cuisine aménagée, de meubles de salle de bains)

D'autre part, il faut satisfaire en priorité les mutations des locataires qui en ont fait la demande depuis parfois plusieurs années (pour raison médicale ou personnelle).

Il est également demandé que lors des enquêtes faites pour le relogement, il soit spécifié de façon transparente que les habitants qui le souhaitent seront prioritaires, informés et pourront revenir sur le quartier lorsque des logements seront réhabilités ou reconstruits, avec la même prise en charge du déménagement.

De faire les travaux de réhabilitations par tranches pour permettre aux habitants qui le souhaitent d'être relogés dans le quartier

De mettre à disposition de tous, le planning des opérations de réhabilitation.

ANNEXE :

Propositions et revendications du collectif Beh Alma Gare lors de la réunion publique du 13 novembre 2018 concernant la charte du relogement

Le relogement ne devra rien coûter aux locataires.

La prise en charge de tout déménagement même si une demande de mutation avait été faite précédemment à l'opération de rénovation urbaine.

Priorité d'un retour sur le quartier, si le locataire le souhaite, lorsque des logements seront réhabilités, avec prise



en charge dans les mêmes conditions du 2ème déménagement.

Un état des lieux sera réalisé lors du départ des locataires, mais aucune facturation ne devra être réclamée même en cas de dégradations constatées.

Aucun frais de caution ou de dépôt de garantie ne devra être demandé.

Lors de relogements inter bailleurs, si la caution est en hausse, la différence sera à la charge du bailleur initial ; à l'inverse si la caution est moindre la différence devra être remboursée au locataire.

Les frais liés aux ouvertures et fermetures des compteurs d'énergie et abonnements (gaz, électricité, téléphonie, internet) des frais de transfert du courrier postal sera à la charge du bailleur.

Les travaux de réinstallation d'une cuisine équipée ou d'une salle de bains, le réaménagement de placards et penderies devront également être pris en charge.

Le bailleur devra assurer le traitement administratif du transfert des APL, retraites... sans conséquences financières pour le locataire.

Prise en charge matérielle du déménagement : Le déménagement proprement dit devra être assuré par une entreprise de déménagement mandatée par le bailleur. Ce prestataire devra avoir un matériel adapté, un personnel qualifié, une garantie d'assurances et de recours).

La prestation devra comprendre : la fourniture de cartons permettant l'emballage des objets ainsi qu'une aide lorsque les locataires sont dans l'incapacité d'assurer cette tâche pour des raisons d'âge, de maladie ou de handicap.

Le démontage des meubles et leur remontage dans le nouveau logement

Le transport de l'ensemble depuis l'ancien logement jusqu'au nouveau dans un véhicule réglementaire

La manutention du chargement et du déchargement

La possibilité de laisser le mobilier que le locataire ne veut pas emmener (prévoir un partenariat avec une structure Emmaüs ou une ressourcerie qui pourrait passer récupérer ce matériel

Un logement adapté : Une aide à la compréhension et/ou au langage lors du processus de construction du projet de relogement (personne de confiance connue par la famille...)

Le projet de relogement devra être travaillé en tenant compte des souhaits des locataires.

Le bailleur devra effectuer des propositions de relogement correspondant aux besoins du locataire (type de logement par rapport au nombre total de personnes du ménage ; logement adapté pour les personnes souffrant d'un handicap...)

Acceptation des propositions de relogement : Nous demandons que le locataire se voit proposer 5 offres de relogement. Les logements proposés devront être en bon état d'habitation et devront respecter toutes les normes d'hygiène. Ils devront répondre aux besoins de la famille. Un état des lieux devra être effectué.

Si l'appartement n'est pas neuf le bailleur devra s'engager à le remettre en état conformément au standard de remise en location. Il devra procéder aux travaux de nettoyage, de révision des appareils sanitaires et de vérification des installations électriques.

Contribution 52 Sobry_Rene - Registre numérique - 09/03/2023 22h01

LES PROPOSITIONS DES HABITANTS

Étant donné qu'un collectif d'habitants s'est créé avec des contre-propositions, il faut laisser l'initiative à ce collectif.

C'est en premier aux habitants de décider comment doit être réaménagé leur lieu de vie.

Il faut éviter, comme cela arrive trop souvent, que les habitants subissent des décisions venues d'en haut.

R Sobry

Contribution 53 Mariam - Registre numérique - 09/03/2023 22h41

C'EST DOMMAGE !

Comme souvent dans ce genre de situation (territoire concerné par du renouvellement urbain) on sent bien que l'intention première est de remplacer la population présente.



Contribution 54 Le_Mouvement_Des_Reg - Registre numérique - 10/03/2023 16h10

L'ALMA GARE, MÉMOIRE DES RÉGIES DE QUARTIER DES

Bonjour,

Nous écrivons en tant que Mouvement des Régies de quartier. Comme vous le savez, ce sont les "luttés urbaines" de l'Alma-Gare, dans les années 1970, qui ont donné naissance au concept de Régie de quartier.

Ce sont les habitants de l'Alma qui ont souhaité créer un outil de ce type, dans une logique autogestionnaire et pour reprendre en main la gestion et l'entretien de leur quartier. L'un des habitants, militant et metteur en scène de théâtre, avait proposé que cet outil s'appelle "une Régie de quartier" en référence au métier de régisseur : pour qu'elle permette de mettre en mouvement l'ensemble des acteurs du quartier.

Depuis, ce projet politique fort, tourné vers les besoins des habitants et désormais axé autour d'une "cogestion" du quartier (en associant habitants, élus et bailleurs sociaux) a fait florès.

Ce sont 130 Régies de quartier qui existent aujourd'hui, qui interviennent sur plus de 300 QPV, emploient près de 10 000 habitants et mobilisent plus de 2 000 bénévoles. C'est l'un des outils les plus reconnus et les plus répandus de la politique de la ville.

L'ensemble des acteurs du réseau est ainsi soucieux que ce quartier perdure, et que sa mémoire soit préservée, documentée et valorisée. Alors que vient de se créer au sein du ministère un Comité d'histoire de la politique de la ville, alors que les projets de Régies de quartier continuent à se multiplier (une expertise est en cours pour déboucher peut-être sur la labellisation d'une nouvelle Régie à Arras, par exemple), l'Alma-Gare doit rester le lieu emblématique qu'il été, au nom des luttes qu'il a inspirées et de son héritage que nous portons collectivement.

Tarek DAHER,

Délégué général du Mouvement des Régies

Contribution 55 Association_Appuii - Registre numérique - 10/03/2023 19h47

AVIS EP - ASSOCIATION APPUII - COLLECTIFS DES HABI

Monsieur le Président,

Au titre du Collectif des habitants de l'Alma Gare et de l'association Alternatives Pour des Projets Urbains Ici et l'International, nous souhaitons vous interpeller sur l'opération de Renouvellement Urbain en cours sur le quartier de l'Alma-Gare à Roubaix.

Cet avis est déposé au nom de personnes physiques habitant dans le quartier et directement impactées par ces projets de démolition, il est en réalité le relais d'une majorité d'habitants du quartier de l'Alma qui ne veulent pas se résigner à voir leur espace de vie détruit dans le cadre du projet NPNRU porté par l'ANRU, la Métropole européenne de Lille et la Ville de Roubaix. Depuis plusieurs mois notre collectif d'habitants se mobilise pour demander rien de plus qu'une application du règlement général de l'ANRU et de ces engagements à une réelle concertation et une co-production du projet de rénovation urbaine avec les habitants. Des demandes répétées restées sans réponses à ce jour.

1 - Démolitions : une méthodologie d'inventaire opaque

Il est cité dans le mémoire en réponse de la MEL « une méthode homogène à l'échelle métropolitaine » afin d'inventorier et qualifier le parc social d'un point de vue urbain, cependant aucune autre publication ne fait état de cette méthode, ni de la manière dont elle a été pensée.



Beaucoup de critères sont contradictoires avec le diagnostic de terrain :

- Le premier pilier portant sur les aménités urbaines, est une moyenne des notations sur différents items. Les résultats négatifs justifiant les démolitions nous semblent discutables, d'autant plus que ces items recourent les principaux atouts du quartier :

o L'enclavement réel est faible, le manque de circulation est le résultat de l'addition des différentes politiques de résidentialisation municipales et du bailleur. Il suffirait d'enlever les barrières autour des espaces publics pour désenclaver le quartier. Ce diagnostic est contradictoire avec celui de l'école Blaise Pascale par exemple, « qui présente des espaces non-cloisonnés problématisant certaines pratiques pédagogiques » (3.5.4. p.106).

o Le paysage est composé d'espaces verts, avec des arbres anciens, des zones de nidifications, et des bâtiments remarquables. Le paysage naturel et architectural est à valoriser, d'autant plus qu'il est exceptionnel pour ce type de quartier.

o Les ruptures architecturales sont inexistantes puisqu'il est évident que le quartier a fait l'objet d'une unique opération d'aménagement par un unique cabinet d'architecture.

o La qualité sonore est bonne, les relevés montrent des zones silencieuses dans les cours d'îlots, sachant que les appartements sont tous traversants.

o La fréquence des dégradations est faible, les réhabilitations pour l'EX-MIE montrent bien les faibles travaux à réaliser pour remettre à neuf l'existant.

o La problématique de sécurité est biaisée par les nombreux logements vides à cause de la politique de relogement.

Nous rajoutons, que la méthode d'évaluation de ces items basée sur une échelle de 1 à 3 nous semble peu qualitative, et la notation finale des trois piliers n'est basée sur aucune étude technique publique, ce qui rend le processus opaque. Ce manque de transparence engendre des décisions contradictoires, telle que la démolition du centre sportif, alors qu'il avait été considéré comme « à valoriser » par une réhabilitation en 2019. Ce travail d'inventaire nécessite un débat public et une concertation des habitants, qui sont les mieux placés pour juger des aménités urbaines de leur quartier.

Rappelons que :

Les éléments du PLU, intéressant plus directement le secteur d'étude, sont :

- Valoriser la richesse du patrimoine paysager, urbain et architectural du territoire
- Réduire les inégalités socio spatiales du territoire
- S'engager de façon ambitieuse et innovante dans la transition énergétique
- Assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques.
- Répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarités et d'attractivité

2 - Écologie : absence de données chiffrées

Bilan carbone et déblais :

La réponse en mémoire de la MEL à la MRAE illustre bien l'absence de données chiffrées sur l'impact environnementale des solutions choisies, seuls les objectifs du PCAET et du PADD sont cités.

Le bilan carbone ne comprend uniquement que les émissions futures de consommation et d'entretien du système de chauffage, rien n'est dit sur les émissions liées au chantier de leur réalisation (2.3.4.1 p.24), ni aux déchets de chantiers produits. Cela est vrai également pour les émissions liées aux démolitions / reconstructions de logements, qui rappelons-le, sont exceptionnellement importantes pour un NPRNRU.

Il est admis qu'une démolition/reconstruction produit en moyenne 30% de GES supplémentaire qu'une opération de réhabilitation, sans parler des problématiques de recyclages et stockages des déchets de chantiers. Notons qu'aucune réponse concrète sur l'émission globale de GES, ni sur le schéma d'acheminements des déblais n'a été donnée par la MEL.



Faune et Flore :

Les zones de nidifications se trouvent au centre des démolitions prévues (fig.67 p.82), aucune précision n'a été apportée sur les espèces de flores envisagées pour les espaces verts, seules des grandes intentions ont été citées (3.4.4. p.93). Nous estimons que ces réponses ne sont pas suffisantes.

Sur la forme urbaine, les relevés montrent bien le lien entre calme et biodiversité (fig. 140 3.9.1.2.2 ; fig.67 p.82 ; Fichier : 210312_Bruit_El courbes isophones.mxd p.143), en détruisant et en ouvrant les îlots, le projet détruit de fait les aménités environnementales existantes.

Mobilités douces :

Alors que le PDU demande de « Favoriser des formes urbaines capables de supporter et de générer des déplacements raisonnés et économes en émission de Gaz à effet de Serre », aucun schéma de déplacement ni de voie douce n'est présenté dans le projet contrairement à ce qui est annoncé (3.6.2.5 p.116). Nous alertons sur la nécessité d'étude de mobilité douces, sachant qu'à Roubaix la mobilité voiture conducteur est la 3ème plus faible du territoire de la MEL (3.6.2.1), donc la dépendance aux mobilité alternatives est plus grande. Aussi nous contestons que le manque de transport en commun soit considéré comme un enjeu faible (3.6.3.3 p.115).

Rappelons également que l'offre de stationnement identifiés comme un principal dysfonctionnement (3.6.2.3.2) est la conséquence de la politique de fermeture de l'ensemble des parkings souterrains par le bailleur et la ville.

Climat :

L'étude d'impact limite son analyse en milieu physique (3.2) à 2021, or 2022 est cruciale dans l'étude climatique et hygrométrique. Nous demandons que l'étude soit mise à jour au vue des conditions de sécheresse actuelle.

Rappelons que :

Les objectifs du PADD, intéressant plus directement le secteur d'étude, sont :

- Répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarités et d'attractivité
- Renforcer la qualité des cadres de vie et la satisfaction des besoins de proximité des habitant actuels et futurs
- Assurer la transition écologique
- Préserver les ressources et prévenir les risques.

3 - Social : un impact non mesuré

Les relogements sont engagés depuis de nombreuses années, et peine à se faire dans un contexte de réduction globale du nombre de logement très sociaux (PLAI) sur la commune de Roubaix. Ainsi de nombreux locataires se voient forcés de quitter la ville faute de propositions. Le relogement sur le temps long cumule deux problématiques :

- La disparition des liens de solidarité et de proximités pour les personnes relogées, à l'encontre de la volonté de l'ANRU de placer les habitants dans une logique de parcours de vie ascendant.
- La politique d'absence d'entretien des bâtiments vidés de leurs locataires par le bailleur. (<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/roubaix/des-litres-d-eau-brulante-se-deversent-dans-un-appartement-du-quartier-de-l-alma-a-roubaix-les-habitants-contraints-d-intervenir-eux-memes-2718682.html>)

Nous souhaitons avoir un premier bilan des relogements déjà effectués sur le quartier.

4 - Patrimoine : une classification nécessaire

Nous partageons l'avis des urbanistes des Haut-de-France quant à l'absence et au déni de patrimonialisation de



l'Alma-Gare (3.3.3 p.50). Il est urgent de préserver et de classer l'ensemble de ce quartier qui est le symbole et le fruit des luttes démocratiques citoyennes.

Notons que dans ce que nomme la MEL comme commerce « communautaire et fragile », se trouve la plus ancienne boucherie de Roubaix, et l'une des plus grosses pharmacies de la ville (3.5.3.3 p.104).

Nous insistons sur la patrimonialisation de la forme urbaine et de son patrimoine immatériel, qui a vu la création des régies de quartier et des comités de quartiers dans les années 70/80. Nous demandons la restauration des services liés au tourisme dans le quartier.

5 - Co-construction inexistante

L'absence d'une réelle concertation pour le projet a créé une défiance importante des habitants envers le bailleur et la mairie. La multiplication des dossiers rends ce projet illisible pour les habitants et pour les techniciens.

L'essentiel de l'étude d'impact porte sur une ancienne version du projet, les cartes, plans et schémas d'aménagements sont contradictoires. L'addition des projets au fil des années créé des contradictions dans la lecture des documents (erreur fig.99 3.6.2.2.1), carte erronée (vue aérienne de 2004 p.163).

Contribution 56 Association_Appuii - Registre numérique - 10/03/2023 19h49

Conclusion :

Nous terminerons sur le fait que les habitants réclament une contre-expertise et la création de différents scénarios comprenant la non-démolition du quartier. Le collectif d'habitants s'est engagé aux côtés de l'association APPUII afin de proposer des alternatives au projet urbain co-produit par les habitants. Cette démarche n'a pas pour but de se substituer aux études et débats menés par les décideurs, mais de compléter et mutualiser la réflexion de ce projet. C'est dans cette démarche, que nous appuyons la demande de moratoire proposée par l'association des urbanistes des Hauts-de-France.

Vous remerciant très sincèrement de votre attention, et restant à votre disposition, veuillez recevoir nos respectueuses salutations

Association APPUII et le Collectif d'habitants de l'Alma-Gare

Contribution 57 Aut_Mel - Registre numérique - 10/03/2023 22h04

LA RÉHABILITATION DU QUARTIER EST INDISPENSABLE,

La réhabilitation du quartier est indispensable, mais pas de cette façon SCANDALEUSEMENT INHUMAINE ! De nombreuses personnes qui ont de faibles revenus ne pourront plus y habiter.

Ce projet ne fait que confirmer le constat fait pour l'ensemble de l'agglomération lilloise par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole. En effet, dans son rapport intitulé "Vivre ensemble dans la métropole lilloise" de janvier 2022, elle déplorait « [...] une inadéquation entre l'offre de logement créée et le niveau de revenu des ménages » et, en particulier, « un déficit [des] logements [très abordables PLAI] en comparaison des besoins observés au sein de la population métropolitaine ».



Est-il nécessaire de rappeler que 75% des 48.000 demandeurs de logements sociaux sont éligibles au PLAI d'après le Programme Local de l'Habitat 2012/2018 de Lille Métropole ? Or la MEL ne cesse de déplorer le manque de logements sociaux pour justifier la bétonisation et la densification massive de son territoire, quitte à créer des conditions de vie inhumaines pour ses habitants. Pourtant, chaque nouveau programme ne comporte qu'un très faible pourcentage de PLAI (7,5% au maximum), tandis que des destructions comme celle du quartier de l'Alma font disparaître des centaines de ce type de logements. On observe ce phénomène sur l'ensemble du territoire de la MEL, par exemple au quartier des aviateurs aux Bois-Blancs, ou sur le secteur Concorde, à Lille.

Contribution 58 Delfini - Registre numérique - 10/03/2023 23h11

PROJET VIOLENT ET ANTI-DÉMOCRATIQUE

Le quartier de l'Alma est concerné par le NPNRU dont la première étape a été votée par le conseil métropolitain de la Métropole Européenne de Lille (MEL) le 12 décembre 2018 (délibération 19 C 0789) et la seconde le 18 décembre 2020 (délibération 20 C 0380). Dans sa délibération n° 21 C 0515 en date du 28 juin 2021, le conseil communautaire valide le bilan de concertation préalable du quartier de l'Alma.

Or, la manière dont cette concertation a été menée enfreint :

- L'article 1.3 du règlement général de l'ANRU qui prévoit d'associer « à toutes les étapes, dans une dynamique de co-construction » les habitants et usagers du quartier en soutenant un « dialogue participatif » et en reconnaissant la « maîtrise d'usage des habitants. »

- et l'article L.103-2 du code de l'urbanisme qui prévoit d'associer « pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées » dans le cadre de projets de renouvellement urbain

En effet, la concertation s'est tenue du 1er mars au 16 avril 2021. Elle a consisté dans :

- la mise à disposition d'un dossier de présentation du projet sur la plateforme électronique citoyenne de la MEL, dans les locaux de la MEL, à Lille, à l'Hôtel de Ville de Roubaix et en mairie de quartier. Les habitants pouvaient contribuer écrivant des contributions dans des registres papiers (à la MEL et en mairie de Roubaix) et en ligne (sur la plateforme citoyenne de la MEL).

- l'organisation de deux réunions en visioconférence : l'une avec le conseil citoyen le 19 mars 2021, et l'autre, l'unique réunion publique ouverte à tous les habitants, le 29 mars 2021.

1. Mauvaise information et difficulté d'accès à l'unique réunion publique

L'unique réunion publique règlementaire sur l'avenir du quartier, dont la vidéo est encore disponible sur le site internet de la ville, s'est donc déroulée en visioconférence le 29 mars 2021. Si le bilan de concertation mentionne à cette occasion la présence de 78 personnes en ligne, force est de constater que les habitants de l'Alma ne représentaient qu'une infime partie des présents parmi lesquels on retrouvait par contre beaucoup de membres des institutions (municipalités, MEL, EPF, La Fabrique des quartiers, etc.) . Lors de cette réunion, trois adjoints municipaux vont successivement reconnaître l'impossibilité d'informer les habitants de la tenue de la réunion ou d'y assister pour la majorité des habitants du quartier.

Sur les modalités d'information concernant la réunion publique, la délibération mentionne la « distribution de tract par la ville » et le bilan de la concertation indique la « Distribution d'un flyer "en toute boîte" » pour informer de la tenue de la réunion de concertation en visioconférence le 29 mars 2021. Or, M. Jean Deroi, adjoint au maire en charge des quartiers Nord, explique lors de cette réunion que les modalités d'information de sa tenue n'ont pas été réunies : « C'est l'équipe de la mairie de quartier nord, deux agents qui ont distribué. C'était un mercredi et il gelait. On était accompagné par trois médiateurs, dont deux qui habitent le quartier de l'Alma. J'étais présent avec mon vélo, je les ai vu dans la rue Archimède, ils ont fait tout ce qu'ils devaient faire en termes d'adressage... Donc, après, s'il y a effectivement eu des oublis : c'est possible. »

En plus d'être informé de sa tenue, il fallait, pour assister à cette réunion, être munie d'une connexion internet. Ce qui est loin d'être le cas de l'ensemble de la population comme l'a fait remarquer lors de cette même réunion M. Max-André Picq, alors premier adjoint au maire de Roubaix, qui déclare : « Malheureusement, à Roubaix, il y a



une fracture numérique plus générale. On considère qu'au moins un tiers de la population, peut-être plus, n'a pas accès aux outils informatiques qui nous permettent ce soir de discuter ensemble. » Mais comme l'ont fait remarquer les habitants à l'occasion de la réunion, il fallait également s'inscrire sur la plateforme métropolitaine en ligne (et parfois réitérer à plusieurs reprises l'inscription pour finalement recevoir le lien) puis télécharger une application spécifique pour pouvoir accéder enfin à la réunion. Dans le contexte d'illectronisme reconnu par tous, ces différentes démarches ont constitué une barrière à l'accès à cet unique temps de discussion ouverte sur l'avenir du quartier.

Pour résumer la situation, M. Pierre-François Lazzaro, adjoint municipal et conseiller spécial auprès du maire, déclare : « Evidemment c'est une visio donc de toute façon on savait qu'on n'allait pas avoir la totalité des habitants de l'Alma mobilisés sur cette rénovation urbaine connecté à cette visio. (...) Le fait d'avoir une visio, le fait d'avoir une invitation qui parfois est jetée, parfois est pas lisible, parfois tout ça. Et en plus de ça, la précarité numérique de certain. Bref, il y a énormément d'enjeux qui font que la concertation en visio a ses limites. »

La réunion publique a par ailleurs pu faire émerger ce problème d'absence de concertation qui a occupé plusieurs longs échanges entre des habitants et M. Max-André Pick. Une réunion tournant principalement autour de l'absence de concertation peut-elle être considérée comme de la concertation ?

2. Très faible participation via les registres

Les deux registres papiers ont enregistré, en tout est pour tout, quatre contributions manuscrites reproduites dans le bilan de concertation. Elles émanent de membres du conseil citoyens qui relaient leur contribution générale ou de membre du comité de quartier. Elles soulèvent principalement les modalités de la concertation (pas de maisons du projet dans le quartier) et la destruction en nombre de logements sociaux. La plateforme citoyenne a accueilli, elle, trois contributions. Deux des contributions mettent en cause le manque de concertation des habitants autour du projet et insistent sur le nombre de démolitions jugé trop important. La troisième demande de démolir plus de logements pour ne plus avoir « ce sentiment de quartier "casbah" ».

Plus de la moitié des contributions écrites dénoncent donc une absence de concertation des habitants.

3. Un bilan chiffré tronqué

Enfin, le bilan chiffré de la concertation fait état de 68 contributions habitantes sur l'ensemble des registres et des réunions en visioconférence. Pour atteindre ce chiffre, déjà faible, sont comptabilisées les questions posées dans le tchat (qu'il est possible de retrouver en intégralité dans le document) de la réunion publique en visioconférence. Par ailleurs, la délibération de la MEL indique que 31 % de ces 68 contributions ne concernaient pas le projet en lui-même, mais les modalités de « déroulement de la concertation et participation au projet ». Peut-on comptabiliser comme participation à la concertation des remarques qui mettent en cause la concertation ?

Dans le bilan de la concertation, la synthèse des contributions (dans l'item II.A.1) passe ensuite à l'étude plus détaillée de 51 questions ou observations du public. La question se pose donc : quelles étaient les 17 contributions comptabilisées qui ne sont ni des questions, ni des observations ? Le tchat de la réunion publique fait apparaître plusieurs questions relatives à la compréhension des propos (3) et d'autres à des soucis techniques lors de la visioconférence (2). Est-ce que des questions d'habitants relatives à ces problèmes techniques ou de compréhension sont comptabilisées comme des « contributions » ?

Conscient des conséquences de la délibération 20 C 0453, votée par le Conseil métropolitain le 18 décembre 2020 et autorisant les municipalités et la MEL à réaliser des réunions de concertation en visioconférence, on ne peut cependant pas utiliser cette décision, exceptionnelle et temporaire, pour empêcher la concertation et la co-construction d'un projet de démolition de près de 500 logements dans un quartier.

A ces multiples remarques réitérées, la municipalité mentionne qu'elle a fait des réunions publiques préalables mais elles ne relèvent pas du cadre de la concertation réglementaire et aucune n'a été uniquement consacrée au quartier de l'Alma qui n'était pas initialement compris dans la première convention NPNRU. Par ailleurs, lorsque le projet a été abordé à ces occasions, il n'était pas le même que celui qui est aujourd'hui validé. Symbole de cette ostracisation des habitants, à l'heure où je vous écris, aucune « maison du projet » n'a été mise en place dans le quartier pour accompagner les habitants.

En conséquence, je conteste donc formellement la conformité de la concertation mise en place la Mairie de Roubaix



et je vous demande de bien vouloir mettre en place une réelle concertation dans le quartier de l'Alma.

Ce quartier est le fruit d'une grande histoire de participation et de mobilisation citoyenne. L'Alma a été le fer de lance de la participation des habitants dans les années 1980 avant que ce dispositif s'étende à l'ensemble du territoire national. Il ne semble pas envisageable de tirer un trait sur toute cette histoire de manière aussi radicale et violente.

Contribution 59 Aut_Mel - Registre numérique - 10/03/2023 23h11

UN DÉASTRE SOCIAL, MAIS AUSSI UNE ABERRATION ÉC

Ce projet est INHUMAIN. Pour l'instant, il n'y a pas eu de réelle concertation avec les habitants. Surtout, ce projet va se solder par l'exclusion du quartier de nombreux habitants à faibles revenus en diminuant le nombre de logements très accessibles PLAi.

Ce projet est également une ABERRATION ÉCOLOGIQUE car il est envisagé de détruire des bâtiments. Comment peut-on être encore en 2023 dans une logique de démolition-reconstruction au lieu de faire une rénovation qui conserve l'extraordinaire patrimoine architectural de l'Alma tout en générant beaucoup moins de gaz CO2 à effets de serre ?

Contribution 60 Registre numérique - 10/03/2023 23h22

Complètement d'accord !

Contribution 61 Nassim_F_Sidhoum - Registre numérique - 10/03/2023 23h59

MAIS QUEL GÂCHIS!

En 2021, pendant la phase de consultation des habitants, les Conseils citoyens de Roubaix ont fait une contribution commune au sujet des projets NPRU de la ville. Ils ont livré une analyse sur le contenu des projets, dont celui de l'Alma; sur la méthode employée par les pilotes de la rénovation pour informer les habitants et se concerter avec eux; mais aussi sur le traitement et le suivi des dossiers des habitants délogés.

Deux années sont passées, les pratiques, notamment sur la concertation, n'ont pas changées. L'information des habitants laisse à désirer parce que le travail de proximité, devant être fait au plus près des habitants est dédaigné. En témoigne notamment l'absence de Maison du projet. La concertation est faible et ne se limite qu'à 2 sujets : la gestion urbaine de proximité, et l'aménagement des espaces publics prévus par le projet. L'association des corps intermédiaires : associations, collectifs citoyens, le Conseil citoyen des quartiers Nord, est inexistante. Ce simple fait vient considérablement réduire la portée des démarches de concertation amorcées par les pilotes de la rénovation en ce qu'il limite la capacité des habitants à s'auto-organiser collectivement. C'est important parce que cela permet aux habitants à réfléchir au sens de l'intérêt général, à dépasser les simples tracasseries quotidiennes, à réfléchir à des solutions, pour travailler avec les pouvoirs publics. En ce sens l'absence des conseillers citoyens aux instances de pilotage du projet de renouvellement urbain, est une faute, en plus d'être une violation flagrante de la loi Lamy. Ainsi, le projet pêche par le refus des décideurs publics de discuter avec des collectifs, pour établir une relation directe, (con)descendante, avec les habitants, qu'ils ne prennent de toute façon pas la peine d'informer correctement. Cette situation a évidemment créé des tensions dans le quartier que personne ne peut nier, et les pilotes de la rénovation portent l'entière responsabilité de cette situation. Pourtant, comme le Comité de quartier BEH-Alma Gare le souligne, on peut résoudre beaucoup de problèmes du quartier en permettant aux habitants qui souhaitent y rester d'être acteurs de sa transformation. Enfin, à titre accessoire, il paraît pour le moins étrange qu'on invite les citoyens à s'exprimer sur l'impact du projet, sur la base d'études mises à disposition, après que le projet soit conçu, décidé, financé et en cours d'application. Quoi qu'il en soit, à défaut de pouvoir être

exhaustive, ma contribution se concentrera sur quelques points que j'estime importants.

1) Le devenir des habitants délogés. Les documents sur l'étude d'impact ne portent aucune mention à l'incidence que le projet aura sur la vie et la trajectoire sociale des habitants délogés. La question de l'accompagnement des habitants dans le cadre de leur relogement est un point secondaire de l'étude d'impact. Pourtant c'est un aspect fondamental du projet. Il faut rappeler que le suivi du dossier des habitants délogés est important, leur droit à pouvoir rester dans le quartier doit être garanti, et il ne doit pas être obtenu par une pression de fait. Pour être plus précis, les habitants vivent dans des conditions difficiles, les bailleurs rechignent à faire le travail d'entretien des logements et des parties communes. Or il paraît évident que des habitants vivant dans des mauvaises conditions seraient tentés d'accepter n'importe quelle offre de relogement, pour peu qu'ils échappent à ces conditions de vie. Il est inutile de préciser que c'est injuste et honteux, parce que ces habitants paient leur loyer. Pour solutionner, il semble nécessaire que des acteurs tiers, indépendants, compétents, puissent accompagner les habitants à déloger, et défendre des conditions de vie dignes pour ces derniers aussi longtemps qu'ils vivront dans leur logement. De plus, il apparaît nécessaire que les Conseils citoyens, et/ou d'autres représentants d'association d'habitants puissent être représentés dans les commissions de relogements. Ce serait un gage fait aux habitants, pour créer de la confiance. Les sempiternelles excuses liées à la confidentialité des dossiers pour refuser cette proposition, pourtant soutenue par des collectifs d'habitants du quartier, ont vécu. Enfin, il faut réformer la charte de relogement, en ce sens, je soutiens les propositions du comité de quartier BEH-Alma gare. Il serait temps d'enfin respecter les habitants. Pour finir, il est étonnant qu'aucune donnée, projection relative à la destination des habitants délogés dans le cadre du projet ne soit disponible dans les dossiers mis à disposition. Pourtant, les revues de projet du NPRU ne sont pas très optimistes quant à cette question. Et il est en effet probable qu'au regard de la concentration de l'offre de logements sociaux dans certains territoires, les plus pauvres, les habitants délogés finissent dans d'autres quartiers ou communes concernés par le NPRU. Dans ces conditions, il semble légitime de se demander si l'argent ne serait pas mieux dépensé autrement.

2) La question écologique. D'abord, le projet affirme que le fait de réhabiliter des logements et d'en reconstruire d'autres moins énergivores est forcément écologique. Ce raisonnement est vrai, mais il fait fi d'autres contraintes environnementales liées directement à la réalisation du projet, et au contexte touchant le territoire de Roubaix. En effet, il n'est pas inutile de rappeler que la plupart des déchets produits en France sont induits par le secteur de la construction. Démolir des logements, c'est littéralement produire des tonnes de déchets. Or si la loi impose des objectifs ambitieux en matière de recyclage, la meilleure pollution reste celle que l'on s'abstient de faire. De plus, démolir des logements n'est pas une opération neutre en matière d'émission de CO₂. Ainsi, privilégier les réhabilitations aurait sans doute été préférable. De plus, il n'est pas inutile de rappeler que Roubaix n'est pas seulement une ville où l'on démolit des bâtiments, c'est aussi une ville où l'on construit, des logements privés, mais aussi sociaux. Or, dans la mesure où les démarches de délogement libèrent des bâtiments de logements, dans la mesure où il y a globalement un manque de logements sociaux dans la MEL, n'y avait-il pas de possibilité de restructurer certains bâtiments pour modifier l'offre de logements sociaux, accueillir d'autres habitants et créer de la mixité sociale? Tout cela en allégeant la facture écologique du projet.

3) La question du patrimoine. Certains bâtiments construits dans le cadre du projet de l'Alma-gare ont une réelle esthétique et représentent une partie de l'histoire du quartier et de la ville. Traiter la problématique du patrimoine à travers les seuls périmètres des sites classés dans et aux abords du périmètre d'étude est une erreur.

4) L'économie. Les retombées économiques du projet pour le territoire et les habitants sont présentées comme une évidence pour l'étude d'impact. Pourtant, l'histoire récente des projets ANRU a démontré que cela n'allait pas de soi, les retombées économiques étant souvent superficielles. Il est nécessaire que le projet inspire de vraies innovations en matière d'insertion et d'emploi, en coopération avec les acteurs associatifs et institutionnels. Dans la mesure où le bâtiment est un secteur en tension en matière de recrutement, il y a de vraies opportunités à saisir, d'autant qu'il existe une offre locale de formation dans le secteur.

Ma conclusion est donc la suivante : cessons d'ignorer les habitants, de les traiter comme les problèmes du



quartier, parce qu'ils représentent une partie des solutions. Cela est valable à l'Alma mais aussi dans tous les quartiers concernés par les projets ANRU à Roubaix.